



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Première Commission

6^e séance plénière

Mercredi 14 octobre 2020, à 10 heures
New York

Président : M. Santos Maraver (Espagne)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 94 à 110 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux orateurs, je rappelle de nouveau aux délégations que la liste évolutive des orateurs et des oratrices pour le débat général a été close le lundi 12 octobre à 18 heures. J'espère que toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole durant le débat général ont été en mesure de s'inscrire sur la liste avant l'échéance.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à savoir l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et mon pays, le Mexique. Tout d'abord, la Coalition tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission pour la présente session, et à vous assurer de son entière coopération et de son plein appui en vue d'assurer le succès de nos délibérations dans les circonstances exceptionnelles dans lesquelles nos travaux se dérouleront au cours des prochaines semaines. Comme nous le faisons depuis plusieurs années, à la présente session de l'Assemblée générale, la

Coalition déposera un projet de résolution à la Première Commission dans le cadre du groupe thématique sur les armes nucléaires.

La Coalition est un groupement interrégional qui a été créé en réaction à la menace que représente pour l'humanité la perspective que les États dotés d'armes nucléaires continuent de posséder de telles armes, mais aussi parce qu'elle est convaincue que la seule protection contre cette menace existentielle est l'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais produites. La réalisation et le maintien d'un monde sans armes nucléaires restent l'objectif principal de la Coalition et revêtent une importance fondamentale au moment où nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, qui ont démontré les conséquences humanitaires dévastatrices de ces armes.

Nous comprenons l'importance de la diplomatie multilatérale pour atteindre cet objectif. En ce soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous réaffirmons la toute première résolution de l'Organisation (résolution 1 (I)), qui demandait déjà à l'époque l'élimination des armes atomiques des armements nationaux, et célébrons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Depuis sa création, la Coalition a plaidé pour la mise en œuvre de mesures de désarmement nucléaire concrètes, transparentes, vérifiables, irréversibles et qui se renforcent mutuellement, ainsi que pour le respect des obligations et des engagements découlant du Traité sur la non-prolifération. Même s'il y a eu des progrès au cours de cette période, ils sont loin d'être suffisants. Nous sommes profondément préoccupés par la lenteur de ces progrès et par les efforts de certains États visant à la justifier en invoquant des défis de sécurité internationale existants ou nouveaux. Pour la Coalition, la sécurité mondiale n'est pas une excuse pour ne rien faire mais renforce l'urgence d'agir. Ce ne sont pas les conditions favorables qui manquent, mais la volonté politique et la détermination.

Nous avons été témoins de ce type de volonté et de détermination politiques le 7 juillet 2017 avec la conclusion et l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui reflétait l'aspiration d'une écrasante majorité de l'Assemblée générale à une action urgente. Ce sentiment d'urgence était alimenté par une meilleure prise de conscience des risques croissants et des conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de la détonation d'une arme nucléaire, notamment pour les femmes. Sachant que tout emploi d'armes nucléaires serait contraire aux principes et aux règles du droit international humanitaire, et qu'il est impossible d'en contenir les conséquences à l'intérieur des frontières, le fait que des doctrines et des concepts de sécurité continuent de s'appuyer sur ces armes est indéfendable et favorise la prolifération. Nous nous félicitons des récentes ratifications du Traité et nous sentons grandement encouragés, car nous atteindrons bientôt le seuil pour son entrée en vigueur.

Le désarmement nucléaire est un impératif moral et éthique ; c'est également une obligation juridique internationale. Malheureusement, malgré le consensus international croissant sur le caractère illégitime des armes nucléaires, quelque 15 000 armes nucléaires existent toujours. Nous sommes profondément préoccupés par toute suggestion laissant entendre que le moratoire sur les essais nucléaires sera levé ou que l'appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires diminue. Ces armes restent au cœur des doctrines de sécurité des États dotés d'armes nucléaires et de leurs alliés. Au lieu de renforcer la paix et la sécurité internationales, cette situation ne fait que les affaiblir, notamment en aggravant les tensions internationales et les conflits et en mettant en péril le bien-être collectif de tous les États et de tous les peuples. Nous devons

sérieusement prendre conscience de l'énorme quantité de ressources consacrées au maintien, à la mise au point et à la modernisation des arsenaux nucléaires, ressources qui pourraient être plus utilement mises à profit dans l'optique d'un avenir meilleur, notamment tel qu'envisagé dans les objectifs de développement durable. Cela est d'autant plus pertinent que nous voyons les États être confrontés à des pertes de vies humaines et leurs capacités dépassées face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Étant donné que cinq décennies se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur du TNP, la lenteur des progrès dans la mise en œuvre de son article VI est inacceptable et le statu quo en matière de désarmement nucléaire est intenable. La Coalition estime qu'il est temps pour les États d'honorer enfin leur engagement en termes d'élimination des armes nucléaires, conformément aux obligations découlant du Traité, et de protéger les générations futures du danger de ces armes. C'est la seule façon de préserver la crédibilité du Traité.

La Coalition partage un engagement ferme envers le TNP. Il est essentiel de rappeler que la base de l'adoption du TNP et de sa prorogation pour une durée indéfinie est le grand compromis par lequel les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés juridiquement à poursuivre et à réaliser le désarmement nucléaire, en échange de quoi les États non dotés d'armes nucléaires se sont engagés juridiquement à s'abstenir de mettre au point des armes nucléaires. Toute présomption de possession indéfinie d'armes nucléaires est contraire à l'objet et au but du Traité et risque de porter atteinte à sa crédibilité et à son efficacité.

Le Plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a constitué une occasion importante de remettre sur les rails le processus menant à un monde sans armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé l'engagement sans équivoque, pris en 2000, de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire, et se sont engagés à accélérer les progrès à cet égard. Le Plan d'action a réaffirmé les décisions de 1995 et de 2000, y compris les 13 mesures concrètes visant à promouvoir l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération.

La Coalition réaffirme la contribution importante que les zones exemptes d'armes nucléaires apportent aux efforts de désarmement nucléaire et à la réalisation de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Elle

encourage les États dotés d'armes nucléaires à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en vigueur les protocoles aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, et à réexaminer, en vue de les retirer, toute réserve ou déclaration interprétative à l'égard des traités et de leurs protocoles qui serait contraire à l'objet et au but de ces traités. Dans ce contexte, la Coalition réaffirme également qu'il importe de mettre en œuvre dès que possible la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, tout en saluant l'organisation par le Secrétaire général de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, selon les modalités librement arrêtées par les États de la région, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour demande une nouvelle fois et attend des États dotés d'armes nucléaires qu'ils honorent leurs engagements tant qualitatifs que quantitatifs en matière de désarmement nucléaire, d'une manière qui permette aux États parties de suivre régulièrement les progrès, notamment en adoptant une présentation normalisée des informations détaillées qu'ils communiquent. Cela renforcera la confiance non seulement entre les États dotés d'armes nucléaires eux-mêmes mais également entre ceux-ci et les États non dotés d'armes nucléaires.

Tout en notant avec regret que la Conférence d'examen du TNP de 2020 a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19, nous soulignons l'importance que revêt la tenue d'une Conférence d'examen constructive, complète et couronnée de succès qui offre aux États parties l'occasion de se livrer à un examen et à une évaluation complets de l'état actuel du Traité. Les États parties devront relever les défis auxquels le TNP est désormais confronté et tracer ensemble la voie à suivre, en s'appuyant sur la mise en œuvre intégrale des obligations et engagements précédents qui en découlent. Il est temps maintenant pour la communauté internationale de joindre le geste à la parole en adoptant des mesures concrètes, assorties d'objectifs et de délais clairs et convenus d'un commun accord. Gardant à l'esprit la responsabilité particulière qui incombe aux États dotés d'armes nucléaires, la Coalition les invite à convenir d'une voie vers la pleine application de l'article VI et à s'engager sans équivoque à procéder à l'élimination totale des armes nucléaires.

La mise en œuvre de l'article VI est une obligation juridique qui s'impose à tous les États parties. La Coalition a salué l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue une mesure juridique efficace contribuant à la mise en œuvre de l'article VI. Des mesures supplémentaires sont toutefois encore nécessaires pour parvenir à sa pleine mise en œuvre. Nous devons défendre et préserver le TNP, et le meilleur moyen de le protéger est de le mettre en œuvre.

Étant donné que 50 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur du TNP, le statu quo sur le désarmement nucléaire est inacceptable. La Coalition estime qu'il est temps pour les États d'honorer leur engagement à éliminer les armes nucléaires, conformément aux obligations découlant du Traité, et de protéger ainsi les générations futures du danger provenant de l'existence de ces armes. C'est la seule manière de préserver l'intégrité et la viabilité du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, un objectif qui doit guider tous les efforts à venir. La Coalition pour un nouvel ordre du jour invite instamment tous les États à saisir l'occasion offerte par la Première Commission pour faire avancer le désarmement nucléaire.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous adresser mes plus chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

La nature des menaces qui pèsent sur la sécurité internationale a considérablement changé au cours de la dernière décennie. Les conflits prolongés sont source d'immenses souffrances et les conditions de sécurité internationales continuent malheureusement de se détériorer. Nous voyons apparaître l'usage et la menace de l'usage de la force dans diverses parties du monde. Les dépenses militaires mondiales et la course aux armements vont croissant, et les tensions que l'on a connues du temps de la guerre froide sont réapparues dans un monde devenu plus complexe. Outre la menace permanente des armes de destruction massive et les politiques offensives de certains États, de nouvelles menaces apparaissent, notamment la possible militarisation de l'intelligence artificielle, du cyberspace et de l'espace. Dans l'environnement multipolaire actuel, nous assistons à l'érosion des mécanismes de dialogue entre grandes Puissances qui permettaient autrefois de désamorcer les tensions.

Le désarmement nucléaire se heurte à certains obstacles, comme une nouvelle course à la modernisation des armes nucléaires et l'absence de la volonté politique nécessaire de la part des États dotés d'armes nucléaires pour rejeter l'option des armes nucléaires. Plus de 14 000 armes nucléaires, dont la modernisation, l'entretien et le déploiement coûtent 100 milliards de dollars par an, demeurent dans les arsenaux des États dotés d'armes nucléaires, et leur utilisation pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour l'humanité et la planète. Cinquante ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et malgré l'obligation claire qui est faite aux États dotés d'armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire, cet engagement nominal n'a toujours pas été mis en œuvre. À la veille de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous devons garder à l'esprit que le maintien de l'intégrité et de la crédibilité du TNP dépend de la mise en œuvre intégrale de toutes les obligations qui y sont énoncées, notamment en matière de désarmement nucléaire. Dans ce contexte, les États-Unis, le plus grand détenteur d'armes nucléaires au monde, continuent de moderniser leur formidable arsenal. Ils ont dépensé 36 milliards de dollars pour leur arsenal nucléaire rien qu'en 2019 et ont confirmé qu'ils avaient mis en service la dernière variante d'une ogive à faible puissance. Ils utilisent cet arsenal pour menacer les États non dotés d'armes nucléaires et abaissent de manière irresponsable le seuil d'utilisation des armes nucléaires. En outre, leur retrait du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et du Plan d'action global commun, ainsi que leur manque apparent de volonté de proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, ont causé d'immenses dommages aux efforts internationaux en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaire.

Appuyé par les États-Unis, le régime israélien menace les autres pays de la région du Moyen-Orient d'un anéantissement nucléaire. Ce régime est le seul obstacle régional à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, qui a été proposée pour la première fois par l'Iran en 1974. La communauté internationale doit saisir toutes les occasions de contraindre Israël à adhérer rapidement au TNP en tant que partie non dotée d'armes nucléaires, sans aucune condition préalable, et à placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Je dois également souligner une autre menace émergente dans notre région, à savoir la mise en œuvre incomplète par l'Arabie saoudite de son accord de garanties généralisées. L'Arabie saoudite doit abroger son protocole actuel relatif aux petites quantités de matières, comme le Secrétariat de l'AIEA l'a demandé à de nombreuses reprises. La non-mise en œuvre des garanties de l'AIEA pourrait permettre à l'Arabie saoudite de dissimuler certaines activités nucléaires sans être soumise aux inspections de l'AIEA. Or, Washington aurait donné le feu vert à sept entreprises américaines pour qu'elles entament avec Riyad des travaux préliminaires en matière d'énergie nucléaire sans accord préalable concernant l'application des normes en matière de non-prolifération.

L'Iran est d'avis que 75 ans après la première utilisation d'armes nucléaires au monde par les États-Unis, nous n'avons aucune garantie qu'elles ne seront pas utilisées à nouveau. C'est pourquoi l'Assemblée générale devrait adopter une norme contraignante affirmant qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Cela devrait être suivi par l'établissement de mesures concrètes pour que les États dotés d'armes nucléaires procèdent à un désarmement nucléaire dans un délai fixé. En outre, jusqu'à ce que cet objectif soit réalisé, il est impératif que les États non dotés d'armes nucléaires reçoivent des garanties de sécurité négatives et que des négociations soient ouvertes au sein de la Conférence du désarmement en vue d'une convention globale sur l'interdiction totale des armes nucléaires.

L'Iran condamne tout emploi d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en toutes circonstances. Nous attachons une grande importance à la mise en œuvre intégrale de la Convention sur les armes chimiques et nous exhortons les États-Unis, seul pays détenteur d'armes chimiques, à se conformer à leurs obligations de détruire leur arsenal chimique et à retirer sans plus tarder leur réserve au Protocole de Genève de 1925. L'approche politisée de certains membres de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est également source de préoccupation.

Nous sommes profondément préoccupés par les programmes clandestins d'armes biologiques menés par certains pays. L'Iran continue d'appuyer fermement l'autorité de la Convention sur les armes biologiques et sa mise en œuvre complète, efficace et non discriminatoire. Si l'utilisation d'armes biologiques est contraire à

l'objet et au but de la Convention, il est regrettable que celle-ci ne l'interdise pas explicitement. Il s'agit en effet d'une lacune et d'une déficience juridiques majeures qui doivent être corrigées.

Nous sommes alarmés par les récentes tentatives des États-Unis visant à établir une force spatiale comme sixième branche de leurs forces armées, déclenchant une course aux armements et provoquant une grave insécurité dans l'espace. Il faut y mettre fin. L'Iran appuie tous les efforts internationaux déployés au sein des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, y compris la Conférence du désarmement, avec la participation égale, ouverte et transparente de tous les États, sur la base du consensus et en tenant dûment compte des préoccupations et des intérêts de tous les États, pour prévenir la militarisation et l'armement de l'espace.

L'Iran plaide fermement en faveur du maintien du cyberspace comme une arène exclusivement pacifique. Fort heureusement, le lancement cette année du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale a été le bon choix, et nous espérons que sa prorogation permettra de faire fond sur les travaux inachevés du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale.

L'Iran réaffirme le droit souverain inhérent de tout État d'acquérir, de fabriquer, d'importer et de conserver des armes classiques pour sa légitime défense et ses besoins légitimes en matière de sécurité. C'est dans ce contexte, et sur la base du droit international, que l'Iran a mis au point sa propre capacité de missiles défensifs afin de décourager toute menace contre notre pays. Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par le flux continu d'armes classiques offensives sophistiquées dans la région instable du Moyen-Orient, y compris dans la région du golfe Persique. Dans ce contexte, les États-Unis sont de loin le premier exportateur mondial d'armes vers la région, et l'Arabie saoudite est devenue le premier importateur mondial d'armes au cours des cinq dernières années, avec une augmentation de 192 % par rapport à la période allant de 2009 à 2013. Les importations d'armes par Israël ont également augmenté de 354 % au cours de la même période.

Enfin et surtout, l'Iran souligne le droit de tous les États à bénéficier des applications pacifiques des technologies connexes, tel que consacré par les instruments de désarmement. Nous devons également

respecter le principe de la représentation géographique équitable dans la sélection des experts pour tout groupe d'experts gouvernementaux ou programme de bourses.

Pour terminer, l'Iran, en tant que rédacteur, déposera un projet de décision sur les missiles et espère qu'il sera adopté sans être mis aux voix.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que vos compétences et votre expérience exceptionnelles vous permettront de mener à bien votre tâche et d'orienter la Commission dans la bonne direction.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/75/PV.2).

Le Royaume de Bahreïn souligne le rôle central joué par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées dans les affaires de désarmement afin de garantir la stabilité mondiale face aux défis auxquels sont confrontées plusieurs régions du monde. Nous sommes fermement convaincus qu'il sera impossible d'établir la sécurité et la stabilité mondiales tant que les armes nucléaires et autres armes de destruction massive menaceront la paix et la sécurité internationales et que certains États continueront de fournir diverses armes aux groupes terroristes en violation flagrante du droit international et au service de leurs intérêts politiques étroits.

Bahreïn rappelle sa position sur la renonciation aux armes nucléaires, seule garantie de leur non-utilisation par quelque partie que ce soit. Nous soulignons l'importance de parvenir à un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, et de soumettre toutes les installations nucléaires de la région au système de surveillance et de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous appelons tous les États à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à placer leurs programmes et installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'AIEA.

Nous renouvelons notre appel à la communauté internationale sur la nécessité d'adopter une stratégie mondiale unifiée pour limiter la prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive grâce à un mécanisme de désarmement efficace aux niveaux mondial et régional, notamment au Moyen-Orient.

Nous mettons en exergue le droit inaliénable des États à bénéficier des utilisations multiples et pacifiques de l'énergie nucléaire, pour autant qu'elles soient conformes aux garanties complètes de l'AIEA. Nous devons tirer davantage parti de l'échange de connaissances et de technologies nucléaires entre les pays industrialisés et les pays en développement.

À cet égard, le Royaume de Bahreïn insiste sur l'importance que revêt la mise en œuvre de la résolution de 1995 relative à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui fait partie intégrante de l'accord de prorogation du TNP pour une durée indéfinie. Nous soulignons également que la région du golfe Persique, en particulier, a plus que jamais besoin de mesures actives afin d'en faire une région exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, compte tenu de son importance stratégique au niveau mondial. Dans ce contexte, Bahreïn partage la préoccupation de l'AIEA quant au fait que la République islamique d'Iran a dépassé les limites de son stock d'uranium enrichi autorisées par l'accord nucléaire signé entre le groupe des cinq plus un et l'Iran en 2015. Nous appelons l'Iran à coopérer avec l'AIEA en toute transparence, à soumettre toutes ses installations et activités nucléaires au système de surveillance de l'Agence et à honorer ses engagements envers cette dernière en matière de garanties de sûreté et de sécurité nucléaires, ce qui rassurera les pays arabes de la rive opposée du golfe Persique.

Nous avons salué la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, organisée par l'ONU sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie en novembre 2019 et destinée à négocier le texte d'un traité contraignant. Nous espérons participer à sa deuxième session, qui se tiendra en novembre 2021 sous la présidence de l'État du Koweït. Nous participerons également à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et espérons parvenir à un document final qui reflète les aspirations de tous les États.

La multiplication de conflits toujours plus complexes dans le monde accroît la probabilité de voir des groupes terroristes mettre la main sur divers types d'armes, y compris des armes de destruction massive, ce qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Malgré les progrès accomplis ces dernières années dans la réduction de ces menaces, d'autres

mesures s'imposent pour les endiguer. Dans ce contexte, il convient de rappeler que nous devons impérativement empêcher les groupes terroristes de tirer parti des progrès réalisés dans le domaine de l'information et des télécommunications, car cela pourrait menacer la sûreté et la sécurité des installations vitales et porter atteinte aux intérêts des gouvernements et des peuples.

Nous réaffirmons que l'espace extra-atmosphérique est un bien commun qui ne doit pas être exploité dans le but de menacer la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous redisons l'importance de respecter les conventions juridiques internationales pertinentes, qui constituent une base pour prévenir la militarisation de l'espace et garantir son utilisation à des fins pacifiques.

Enfin, Monsieur le Président, nous souhaitons exprimer notre pleine détermination à travailler et à coopérer avec vous et le reste des États Membres afin de réaliser des progrès sur toutes les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée du représentant de l'Inde.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection.

Le Pakistan s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

Nous nous réunissons à un moment de crise, dans le domaine de la santé, de l'économie et de la sécurité. Une crise mondiale aurait dû rassembler l'humanité. Or, la pandémie a révélé toutes les lignes de fracture et accentué les menaces existantes et émergentes pour la paix et la sécurité internationales. De nouvelles rivalités apparaissent et d'anciens conflits resurgissent. Certains des principaux accords de maîtrise des armements sont mis à mal, les normes mondiales de non-prolifération se sont érodées, une course aux armements qualitative et quantitative est en cours et les technologies émergentes repoussent les frontières de la guerre. La concurrence stratégique entre les grandes puissances, la recherche de la domination militaire par certains États et le recours unilatéral à la force et à l'intervention ont gravement compromis la paix et la sécurité internationales.

Dans notre région, les politiques agressives et le dispositif militaire du plus grand État d'Asie du Sud, désormais dirigé par un régime néo-fasciste, constituent une menace immédiate et omniprésente pour la paix et la sécurité internationales. En février 2019, l'Inde a commis un acte d'agression flagrant contre le Pakistan en menant une incursion aérienne infructueuse. Lors des échanges suivants, elle a perdu deux de ses avions. En signe de bonne volonté, le Premier Ministre pakistanais a restitué le pilote indien capturé. Malheureusement, cela a été interprété à tort comme une faiblesse, et la posture de l'Inde n'en est devenue que plus agressive. Le 5 août 2019, l'Inde a pris des mesures unilatérales pour modifier le statut de l'État contesté du Jammu-et-Cachemire et déployé 200 000 soldats supplémentaires, portant la taille de son armée d'occupation à 900 000 hommes. Depuis, l'Inde a imposé un siège militaire au Jammu-et-Cachemire occupé, dans le but d'annexer le territoire occupé, de modifier sa démographie par une immigration illégale et de refuser à son peuple le droit à l'autodétermination tel qu'il est prescrit et défendu dans les résolutions du Conseil de sécurité. Tous les dirigeants politiques ont été emprisonnés, 13 000 jeunes gens ont été enlevés et beaucoup ont été torturés, les manifestations pacifiques ont été violemment réprimées, des châtiments collectifs ont été imposés, accompagnés de la destruction de villages et de quartiers entiers, tandis que des centaines de jeunes cachemiriens innocents ont été assassinés dans le cadre d'exécutions extrajudiciaires.

Le long de la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire, les forces indiennes continuent de recourir chaque jour à des tirs d'artillerie et d'armes légères visant des civils innocents de notre côté. Plus de 3 000 violations du cessez-le-feu ont été recensées en 2019, et plus de 2 400 jusqu'ici cette année. Ces provocations militaires quotidiennes s'accompagnent de menaces d'agression répétées de la part des dirigeants politiques et militaires indiens. Le Pakistan a réagi avec retenue à ces provocations et menaces mais, comme nous l'avons démontré en février 2019, le Pakistan répondra résolument, avec la pleine force de nos capacités, à une quelconque agression indienne.

La posture et les actions agressives de l'Inde s'accompagnent d'un programme d'acquisition et de développement militaire parmi les plus importants au monde puisque, rien que l'année dernière, plus de 70 milliards de dollars ont été dépensés en nouvelles armes classiques et non conventionnelles pour des opérations sur terre, sur mer, dans l'air et dans l'espace. L'Inde a nucléarisé

l'océan Indien, déployé des missiles antibalistiques et mis au point et testé des armes antisatellites génératrices de débris, et elle ne cesse d'accroître la portée, la sophistication et la diversification de toutes sortes de systèmes et plateformes de lancement. La politique indienne dite de non-utilisation en premier manque de crédibilité. Le Ministre indien de la défense a lui-même jeté le doute à ce sujet lorsqu'il a brandi la menace d'une attaque nucléaire préventive contre le Pakistan l'année dernière. L'Inde a mis en œuvre sa doctrine dite de démarrage à froid, qui consiste à mener des attaques surprises contre le Pakistan, en déployant plusieurs brigades d'intervention près de la frontière. Elle a élaboré des plans pour un blocus naval et proclamé son intention de mener une guerre limitée avec le Pakistan dans le cadre de ce qu'elle appelle le parapluie nucléaire.

Depuis l'avènement, en 2014, du Gouvernement extrémiste hindouiste de M. Modi et de son parti, Bharatiya Janata, avec le concours du Rashtriya Swayamsevak Sangh, l'Inde a refusé d'engager tout dialogue avec le Pakistan, que ce soit sur la résolution des différends ou sur le contrôle des armements et l'évitement de la guerre. Il est inquiétant de constater que les tendances agressives de l'Inde, sa belligérance militaire et ses prétentions au statut de grande puissance sont alimentées par les puissances qui lui fournissent les armes les plus récentes, soit pour réaliser des bénéfices, soit pour servir leurs objectifs stratégiques en Asie. Elles doivent savoir que 70 % des capacités militaires de l'Inde sont déployées contre le Pakistan. Résultat : cela exacerbe les tensions et la concurrence militaire dans la région et intensifie la menace qui pèse sur le Pakistan et sur la paix et la sécurité en Asie du Sud, dans l'océan Indien et au-delà.

Le Pakistan prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité et préserver intégralement sa capacité de dissuasion. La paix et la stabilité en Asie du Sud ne peuvent être obtenues que, premièrement, en réglant les différends entre le Pakistan et l'Inde, notamment la question centrale du Jammu-et-Cachemire ; deuxièmement, en maintenant un équilibre entre les forces conventionnelles des deux parties ; et, troisièmement, en instaurant des mesures réciproques fondées sur la retenue dans les domaines nucléaire et balistique. Notre proposition d'établir en Asie du Sud un régime de retenue stratégique basé sur ces trois éléments interdépendants est toujours d'actualité.

Le Pakistan reste attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire doit être poursuivi de manière globale et holistique. À cette fin, il est essentiel de prendre acte des principales motivations qui poussent des États à posséder des armes nucléaires, et d'y remédier. Il est possible, en matière de sécurité, de promouvoir un ordre international équitable et non discriminatoire en répondant aux préoccupations de tous les États dans ce domaine, en limitant les stocks d'armes classiques, en renforçant le régime de non-prolifération grâce à des arrangements non discriminatoires, et en accordant des garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires. Quatre projets de résolution du Pakistan, conçus pour promouvoir ces objectifs, seront distribués à la Commission avant d'être présentés.

Le Pakistan réitère son appel à forger un nouveau consensus sur le désarmement, qui soit fondé sur l'équité et cherche à promouvoir une sécurité égale pour tous les États.

M^{me} Pobee (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter chaleureusement de votre élection, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau. Nous avons toute confiance en votre direction avisée et vous assurons de notre plein appui et de notre coopération.

Le Ghana s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Cameroun, au nom du Mouvement des pays non-alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/C.1/75/PV.2), et souhaite faire les observations ci-après à titre national.

La situation extraordinaire créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a rappelés brutalement à la réalité de notre vulnérabilité en tant que société mondiale et à la nécessité de renforcer la coopération multilatérale et internationale pour relever les défis de la sécurité humaine et de la stabilité internationale. Il est pratiquement impossible de parvenir à la paix sans adopter des démarches coopératives face aux problèmes communs.

Malheureusement, en plus de la crise sanitaire mondiale sans précédent qui a eu de graves conséquences économiques et sociales pour notre monde, l'environnement international de sécurité est miné par des conflits prolongés, la menace existentielle que représentent les armes nucléaires et autres armes de destruction massive (ADM), les menaces terroristes, la criminalité transnationale organisée et les défis dans le cyberspace et

l'espace extra-atmosphérique. Les tentatives de certains États d'introduire de nouveaux concepts de course aux armements, de réinterpréter leurs obligations en matière de désarmement et de non-prolifération et de créer de nouveaux domaines de guerre dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique sont tout aussi inquiétantes. Ces plans sont en contradiction avec l'aspiration et les efforts déployés de longue date par la communauté internationale pour parvenir à l'élimination totale des armes de destruction massive et à la sécurité collective, et créer un monde meilleur pour tous.

Face à ces réalités, qui donnent à réfléchir, le Ghana réaffirme son attachement au multilatéralisme, ainsi qu'au maintien de l'architecture internationale de maîtrise des armements et des instruments de désarmement et de non-prolifération, élaborés au prix de nombreux efforts. Nous pensons que la diplomatie multilatérale reste la voie la plus inclusive et la plus durable pour traiter les questions de désarmement et de non-prolifération au niveau mondial, prévenir les conflits, instaurer un monde plus sûr et sécuriser l'avenir.

Le Ghana accorde une grande importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), clef de voûte du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et reste attaché à une mise en œuvre équilibrée des obligations découlant des trois piliers du Traité que sont le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Le report de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 a donné aux États parties l'occasion d'engager de nouvelles consultations afin d'identifier les propositions qui pourraient conduire à l'éventuelle adoption par consensus d'un document final complet et équilibré en 2021. Nous sommes déterminés à obtenir un résultat concret, notamment dans le cadre du pilier relatif au désarmement nucléaire du Traité. Un document final équilibré serait le plus beau cadeau à léguer à la société mondiale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité et du vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie. À cet égard, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à prendre les mesures pratiques indispensables pour réduire les risques, et à respecter leurs engagements en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

La perspective d'une erreur de calcul et d'une utilisation délibérée ou accidentelle d'armes nucléaires est bien réelle. La détonation d'une seule arme nucléaire aurait des conséquences humanitaires et

environnementales intolérables et ouvrirait les portes de l'enfer sur Terre. La seule garantie pour éviter les ravages considérables de ces armes est de les éliminer complètement. Heureusement, une voie juridique prudente vers l'élimination des armes nucléaires a été ouverte en 2017, avec l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Ghana a été parmi les premiers pays à signer ce traité historique lorsqu'il a été ouvert à la signature, et notre processus de ratification est en cours. Nous jugeons encourageant le nombre de signataires et de ratifications que le Traité a enregistrés jusqu'à présent et nous espérons qu'avec l'adhésion d'autres États, il entrera en vigueur le plus tôt possible.

Il est préoccupant qu'un autre élément crucial de l'architecture du désarmement nucléaire, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, reste dans une situation d'incertitude juridique plus de 20 ans après son adoption, alors que son régime de vérification semble être pleinement opérationnel. Un statu quo de longue durée n'est pas tenable, et il est donc urgent que les huit derniers États visés à l'annexe 2 ratifient le Traité sans plus tarder afin de permettre son entrée en vigueur.

Les zones exemptes d'armes nucléaires établies dans le monde, y compris celle créée par le Traité de Pelindaba, restent un mécanisme important du régime de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, nous souhaitons inviter toutes les parties prenantes à continuer de s'employer à créer une telle zone au Moyen-Orient, conformément aux résultats des Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2015.

Le Ghana considère le Programme de désarmement du Secrétaire général, qui prône un « désarmement au secours de l'humanité », un « désarmement qui sauve des vies » et un « désarmement pour les générations futures », comme une démarche importante pour repositionner les questions de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération au centre de l'action des Nations Unies et préserver l'humanité et les générations futures du fléau des ADM et autres armes stratégiques. Un appui international à la mise en œuvre des composantes capitales énoncées dans le Programme est crucial et doit être encouragé.

En tant qu'États Membres, nous devons tendre à restaurer le dialogue multilatéral et rétablir la confiance qui continue d'échapper au mécanisme de désarmement, notamment la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement. La paralysie totale de ces enceintes importantes et d'autres mécanismes de maîtrise des armements serait

préjudiciable à l'aspiration mondiale à l'élimination des armes nucléaires et à la réalisation d'un désarmement général et complet pour les générations actuelles et futures. Nous ne devons donc pas laisser la polarisation politique, les goulets d'étranglement procéduraux et les intérêts myopes l'emporter sur les acquis multilatéraux du dispositif de désarmement.

Le Ghana reste préoccupé par les effets déstabilisateurs, les incidences différentes sur les femmes et les hommes et le bilan humain qui sont dus à la prolifération et à l'acquisition excessive d'armes classiques. S'attaquer aux graves conséquences socioéconomiques de ces armes en usant des instruments régionaux et internationaux de maîtrise des armements en vigueur contribuera à une paix et un développement durables. Nous réaffirmons à cet égard que le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage y afférent, le Traité sur le commerce des armes, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur certaines armes classiques conservent toute leur pertinence dans le cadre des efforts multilatéraux pour prévenir l'acquisition illicite, la prolifération et l'usage abusif des armes classiques.

La troisième Conférence d'examen sur les armes légères a pris acte, pour la première fois, de la nécessité d'aborder la question des munitions et les effets disproportionnés des armes légères et de petit calibre sur les femmes. Nous restons attachés aux discussions de fond du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, afin de trouver des moyens novateurs de résoudre les problèmes issus d'une accumulation excessive de munitions classiques.

Les transferts d'armes insuffisamment réglementés, ainsi que leur détournement, favorisent et accélèrent les conflits et la violence armée dans le monde. Nous appelons les pays qui fabriquent et exportent des armes à respecter le régime de contrôle et de certificats d'autorisation pour les importations d'armes en Afrique de l'Ouest établi par la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, afin de réduire les détournements et les transferts illicites. Nous souhaiterions une nouvelle fois que le projet de résolution annuel présenté par les États membres de la CEDEAO, intitulé

« Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illícite et la collecte des armes légères et de petit calibre », soit adopté par consensus.

Le Ghana est encouragé par le processus consultatif inclusif lancé par l'Irlande pour élaborer une déclaration politique sur les conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Nous appelons toutes les parties prenantes à faire preuve d'une réelle volonté politique concernant ces mesures innovantes de protection des civils et des biens de caractère civil dans les conflits armés, dans le respect du droit international humanitaire.

L'espace extra-atmosphérique, qui est le patrimoine commun de l'humanité, est menacé par de dangereux débris orbitaux, par la militarisation et par l'utilisation accrue de nouvelles technologies d'avant-garde susceptibles de déclencher des guerres et des conflits. Il s'agit d'une question d'intérêt international qui nécessite de toute urgence un regain d'attention pour garantir la sécurité dans l'espace pour notre bien commun.

Pour terminer, ma délégation estime que le multilatéralisme reste indispensable pour notre capacité à relever efficacement les défis sans précédent que connaît la sécurité internationale dans le monde. Nous devons renouveler notre engagement à prendre des mesures collectives pour préserver un monde sûr.

M. Issetov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous adresser mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et je félicite également les autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que, sous votre direction compétente, le mandat de cet organe important sera pleinement mené à bien, et vous pouvez à cet égard compter sur le plein appui de ma délégation, à toutes les étapes.

Nous nous associons à la déclaration faite par la représentante de la République kirghize au nom des États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (voir A/C.1/75/PV.2).

Depuis son indépendance en 1991, le Kazakhstan est à l'avant-garde du plaidoyer incessant pour un monde exempt d'armes nucléaires, armes les plus meurtrières de l'histoire de l'humanité. Nous avons été le premier pays à fermer un site d'essais nucléaires lorsque nous avons démantelé le centre de Semipalatinsk, et nous avons volontairement abandonné le quatrième plus grand arsenal nucléaire du monde. Néanmoins, ma

région et ses habitants continuent de souffrir des horreurs liées à quatre décennies d'essais nucléaires effectués entre 1949 et 1989. Pour faciliter le relèvement après leur bilan dévastateur, nous invitons tous les États Membres à appuyer le projet de résolution récurrent sur la coopération et la coordination internationales en vue du rétablissement de la santé de la population, de la régénération de l'environnement et du développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan, et à s'en porter coauteurs. Nous avons l'intention, cette année encore, de proposer à l'Assemblée générale pour adoption un projet de résolution sur ce sujet.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence combien il est crucial de renforcer les liens entre la sécurité internationale et le relèvement économique, ce dont témoigne l'attachement du Kazakhstan aux principes du multilatéralisme. Les populations pauvres et marginalisées, de même que celles qui sont prises au piège dans une zone de conflit armé, sont les plus touchées par la pandémie. Il est donc devenu évident que la paix, le désarmement, la justice, le développement durable et la protection de l'environnement sont nécessaires pour faire face à la pandémie de manière adéquate. Dans son programme de désarmement, le Secrétaire général António Guterres a souligné que le désarmement était une condition préalable à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et cela passe par l'abolition totale des armes nucléaires.

La situation actuelle liée à la COVID-19 a souligné à quel point il importe que le système des Nations Unies prenne la tête des approches globales de lutte contre les crises, que mon pays s'emploiera à renforcer grâce à un système de relations internationales stable. Le Kazakhstan est favorable à l'instauration d'un ordre de relations internationales et de coopération multilatérale plus stable. Les réalités d'aujourd'hui confirment le rôle de premier plan des Nations Unies et de leurs organismes dans les efforts mondiaux de lutte contre les crises. En ces temps périlleux marqués par les tensions géopolitiques et les effets désastreux de la COVID-19, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent faire du désarmement une priorité de leurs politiques en matière de relations internationales. La solidarité internationale n'est plus un choix mais une obligation. La pandémie a également mis en évidence la logique erronée qui pousse les grandes puissances à faire d'énormes dépenses militaires et à moderniser leurs armes nucléaires. Il est évident que nos ressources déjà épuisées,

encore diminuées par la COVID-19, devraient plutôt être consacrées à la santé publique mondiale, à l'atténuation des changements climatiques et au développement durable.

Nous espérons que les négociations à Vienne entre les États-Unis et la Russie permettront de rétablir le dialogue bilatéral et de proroger pour une durée de cinq ans le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. L'expansion et la diversification des armes nucléaires sont alarmantes. Aujourd'hui, des armes hypersoniques, couplées à des lanceurs terrestres, maritimes et aériens, sont capables de causer des dommages irréparables. Elles sont effroyablement invincibles, même pour des systèmes sophistiqués de défense aérienne et antimissiles. Et le fait que les États dotés d'armes nucléaires taisent la quantité d'armes nucléaires et d'ogives stratégiques qu'ils détiennent rend le monde d'autant plus dangereux.

Par conséquent, le Kazakhstan encourage les mesures de confiance entre les États Membres, comme nous l'avons fait pendant notre mandat au Conseil de sécurité en 2017 et 2018. Le fait est qu'au siècle dernier, de telles mesures de confiance ont permis de stopper la course aux armements et d'éviter une catastrophe nucléaire. Aujourd'hui, le monde attend des puissances nucléaires qu'elles suivent l'exemple visionnaire établi à l'époque, même si, malheureusement, il n'a pas été pleinement réalisé ou reconnu. Nous devons impérativement rétablir la confiance politique et le dialogue systémique dans les affaires internationales. Les mesures de confiance restent essentielles pour l'élaboration de dispositions générales visant à prévenir la militarisation de l'espace. La mise en œuvre intégrale et effective et l'universalisation du Traité sur le commerce des armes et d'autres instruments internationaux contribueront à promouvoir la paix et la sécurité internationales en réduisant les souffrances humaines causées par la violence armée.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires fait désormais partie de notre nouvelle réalité en raison de l'absence de progrès récents en matière de désarmement. Dans les circonstances actuelles, nous pensons que promouvoir le Traité est la bonne voie à suivre pour la communauté internationale. Nous devons faire fond sur le passé et accélérer la dynamique en vue de l'entrée en vigueur rapide du Traité et d'autres instruments de désarmement, notamment le Traité d'interdiction

complète des essais nucléaires (TICE). Le Kazakhstan estime qu'un moratoire volontaire sur les essais nucléaires, tel qu'observé par les puissances nucléaires, ne saurait se substituer à un document juridiquement contraignant tel que le TICE, dont l'entrée en vigueur rapide est indispensable à la mise en œuvre effective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le Kazakhstan attache beaucoup d'importance au renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires en remédiant aux problèmes et défis auxquels elles sont confrontées. La consolidation des zones exemptes d'armes nucléaires est incontestablement une étape nécessaire vers notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons que des mesures supplémentaires pour renforcer l'interaction entre les zones existantes contribueront à étayer les efforts pour créer de nouvelles zones de ce type, notamment au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde.

Cette année, le Kazakhstan, avec ses partenaires d'Asie centrale, espère que l'Assemblée générale appuiera le renouvellement de la résolution sur le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous espérons que les États-Unis ratifieront le protocole au Traité prévoyant des garanties négatives de sécurité pour les parties. Le Kazakhstan est également favorable à la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action global commun. Nous appelons toutes les parties au Plan d'action à faire preuve de responsabilité et à s'acquitter pleinement des obligations qu'elles ont contractées au titre de l'accord. Nous soutenons aussi fermement la dénucléarisation de la péninsule coréenne et sommes disposés à partager notre expérience concernant le démantèlement de notre propre infrastructure d'essais nucléaires.

Les États possédant des armes nucléaires qui sont restés en dehors du TNP devraient y adhérer en tant qu'États non nucléaires, et ce, sans aucune condition préalable. Nous estimons qu'aucun État ne devrait poursuivre ses intérêts nationaux et ses objectifs de sécurité nationale au détriment d'autres pays épris de paix. Le Kazakhstan a été le premier exemple au monde d'un gouvernement national forcé par un mouvement populaire à arrêter ses essais nucléaires. La mobilisation plus ample des jeunes, leur zèle et leur dynamisme, peuvent avoir des effets beaucoup plus importants à l'avenir. Il s'agit d'une considération tout à fait cruciale, d'autant

plus en ce cinquantième anniversaire du TNP, alors qu'il convient de faire en sorte que la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2021 soit un succès.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée générale durant le débat général de cette année (voir A/75/PV.6), le Président kazakh, Kassym-Jomart Tokayev, a proposé la création d'un organisme multilatéral spécial – l'Agence internationale pour la sécurité biologique – qui serait fondé sur la Convention sur les armes biologiques (CIAB) de 1972 et qui rendrait compte au Conseil de sécurité. Nous sommes d'avis qu'un tel organe multilatéral nous aiderait à renforcer le régime de la CIAB.

Pour terminer, le monde a besoin de force, de détermination politique et de sagesse pour placer les intérêts de l'humanité au-dessus d'intérêts nationaux étroits. Le Kazakhstan est prêt à collaborer avec d'autres pays pour inaugurer la nouvelle réalité qu'exige l'année 2020.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

Il est injustifiable et inacceptable qu'au cours de la cinquième année de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et au milieu d'une crise sans précédent provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous continuions à dépenser toujours plus pour mettre au point, moderniser et tester des armes de toutes sortes, et toujours moins pour promouvoir la vie, dans l'esprit de coopération et de solidarité nécessaire pour surmonter les ravages de la pandémie. Comme l'a dit le commandant Daniel Ortega Saavedra, Président du Nicaragua :

« Au lieu de charger la planète en bombes atomiques, nous devons la pourvoir en soins médicaux, en emplois, en nourriture et en éducation. De même, face à cette expérience qui a paralysé le monde, plutôt qu'investir dans des bombes atomiques supplémentaires, qui n'ont guère d'utilité contre des assauts comme celui-ci, nous devrions investir dans les hôpitaux, les dispensaires, les centres de santé et la technologie. »

Le Nicaragua saisit de nouveau l'occasion d'insister auprès de la communauté internationale sur l'importance de continuer à progresser vers un désarmement général et complet, dans le cadre duquel l'élimination des armes nucléaires reste la priorité absolue. Il n'y a pas de plan B pour sauver la Terre nourricière

d'une catastrophe nucléaire. La seule garantie contre la menace ou l'emploi d'armes de destruction massive et contre leur prolifération est l'élimination totale et absolue des armes nucléaires.

Nous attendons avec intérêt l'entrée en vigueur rapide et l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de 2017 qui, pour la première fois dans l'histoire, interdit l'existence, l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires, ainsi que les essais nucléaires. Le Nicaragua a ratifié le Traité, qui s'inscrit en complément du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), conformément à son article VI. Nous espérons également l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui devrait jouer un rôle de premier plan dans la création d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Nicaragua est fermement convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires permettra de renforcer le régime de non-prolifération, ainsi que la paix et la sécurité internationales, constituant ainsi une avancée importante vers le désarmement nucléaire. Au niveau régional, nous réitérons l'importance du Traité de Tlatelolco, ainsi que la validité de la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous regrettons que la résolution relative à la tenue d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive n'ait pas été mise en œuvre et nous demandons instamment à la communauté internationale de convoquer cette conférence de toute urgence.

Le Gouvernement nicaraguayen appuie la mise en œuvre du Plan d'action global commun, signé le 14 juillet 2015, qui montre que le dialogue et la diplomatie sont les seuls moyens appropriés pour résoudre de tels problèmes dans le cadre du multilatéralisme. Nous appuyons également les travaux et les efforts de la Commission du désarmement, laquelle doit conserver toute sa pertinence et tenir des délibérations approfondies sur toutes les questions spécifiques de désarmement, dans le but de formuler des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Le Nicaragua attache une importance particulière au respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, instrument juridiquement contraignant ayant réuni un consensus international, et composante du système mondial de non-prolifération, de désarmement et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous estimons qu'il est essentiel de poursuivre le renforcement du régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique afin de garantir la sécurité et la transparence des activités spatiales. En particulier, nous sommes favorables à l'adoption d'un traité relatif à la prévention et à l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et de l'emploi ou de la menace de la force contre des satellites ou d'autres types d'objets spatiaux. Selon nous, le projet de traité présenté par la Russie et la Chine à la Conférence du désarmement constitue une bonne base de négociation. C'est pourquoi nous nous porterons coauteurs, comme chaque année, des projets de résolution présentés par la Russie à ce sujet.

Notre pays est engagé à prendre – et a pris – les mesures qui s'imposent pour prévenir, combattre et éradiquer le trafic d'armes. Nous avons intégré le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage dans la législation nationale, par le biais de notre loi spéciale n° 510 sur le contrôle et la réglementation des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matières connexes. La sécurité citoyenne et humaine est l'un des principaux atouts du Nicaragua, ce dont atteste le fait que nous sommes le troisième pays le moins violent d'Amérique latine, avec un taux d'homicide de 8 pour 100 000 habitants. À cet égard, le Nicaragua a élaboré une série de politiques et de programmes ciblés pour lutter contre les grands fléaux de notre époque : le terrorisme, la criminalité, le trafic de drogue, le trafic d'armes et la traite des êtres humains, entre autres. Nous soulignons que l'aide internationale et la coopération sont indispensables à une mise en œuvre réussie du Programme d'action. La sécurité et la stabilité sont essentielles à la lutte pour le bien-être et les droits de nos peuples. Nous dénonçons la situation dramatique à laquelle nous sommes confrontés, alors que tous nos États luttent contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et le transit de drogue de la Colombie vers les États-Unis. Cette situation tragique détourne et épuise les ressources qui devraient être consacrées à la réduction de la pauvreté. Nous demandons un soutien dans la gestion des ressources afin de continuer à mener ce combat cruel qui nous a été imposé. Nous appelons à mettre en place une coopération sérieuse avec l'Amérique centrale dans la lutte contre le trafic de drogue.

Nous réitérons notre appui au Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la

sécurité internationale, processus historique qui donne à tous les États Membres la possibilité de participer et d'exprimer leurs points de vue en toute transparence et sur un pied d'égalité. Nous réaffirmons la nécessité d'un instrument international juridiquement contraignant qui réponde efficacement aux importantes lacunes juridiques dans le contexte de la cybersécurité et, sur la base d'une coopération multilatérale, aux défis et menaces croissants auxquels nous sommes confrontés dans ce domaine. À cet égard, nous nous félicitons de la création de cette instance sur les technologies de l'information et des télécommunications. La priorité des efforts de négociation, à l'ONU, en matière de sécurité internationale de l'information est de rédiger et d'adopter une liste complète de normes universelles de comportement responsable des États dans la sphère de l'information, afin de prévenir les conflits dans le cyberspace. Nous estimons qu'il convient que le Groupe de travail à composition non limitée prenne en compte certaines recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale.

Nous avons souvent souligné la stagnation des mécanismes de désarmement. Pourtant, nous n'avons pas été en mesure de résoudre le véritable problème, à savoir le manque de volonté politique de certains États de réaliser de véritables progrès, notamment dans le domaine du désarmement nucléaire.

M. Stolina (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2).

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la présidence de la présente session de la Première Commission. Vous pouvez compter sur le plein appui de notre délégation dans vos efforts pour mener à bien nos travaux.

Nous entamons nos délibérations dans une période particulièrement difficile. Cependant, l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a pas fait disparaître nos défis actuels en matière de désarmement et de non-prolifération qui, compte tenu des circonstances, sont encore plus urgents. La pandémie ne peut donc pas être une raison d'ignorer les tâches inachevées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, même si les conditions limitent nos rencontres

physiques. La République tchèque croit fermement au pouvoir d'un multilatéralisme et d'une coopération internationale efficaces. Compte tenu de la détérioration de la situation mondiale en matière de sécurité ces dernières années, nous soulignons qu'il est important de maintenir et de renforcer le système international fondé sur des règles et de rechercher des solutions multilatérales qui nous permettront de rétablir le dialogue et de promouvoir la transparence et l'instauration de la confiance aux niveaux international et régional.

La République tchèque soutient fermement les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Au cours des 50 dernières années, le TNP a prouvé combien son rôle dans l'architecture internationale de non-prolifération nucléaire était irremplaçable pour la quête du désarmement nucléaire et le développement d'applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous soulignons la nécessité pour toutes les parties de mettre en œuvre l'ensemble de leurs obligations et engagements au titre du TNP, et nous espérons que la Conférence d'examen de 2020, désormais reportée, débouchera sur un traité encore plus solide et efficace. À notre avis, un processus de réduction progressive des arsenaux nucléaires, tenant compte des préoccupations nationales et internationales légitimes en matière de sécurité, est la meilleure approche pour assurer des progrès durables vers l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. À cet égard, nous apprécions grandement le rôle joué par les régimes de contrôle des exportations, le Sommet sur la sécurité nucléaire et son suivi, ainsi que les initiatives internationales pertinentes et les mesures de confiance en matière de non-prolifération, pour favoriser la sécurité nucléaire et instaurer la confiance entre toutes les parties.

Il est important de réaffirmer le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de ses efforts pour renforcer l'efficacité du système de garanties. Nous demandons à tous les États parties au TNP qui ne l'ont pas encore fait de ratifier et faire entrer en vigueur sans plus attendre leurs accords de garanties généralisées et leurs protocoles additionnels. Nous encourageons également les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à le faire afin d'appuyer le renforcement de l'architecture de sécurité internationale, conformément au TNP.

En ce qui concerne les défis actuels à l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire, nous sommes convaincus qu'une prorogation du Traité entre

les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs peut nous remettre sur la bonne voie. Dans le même temps, nous devons reconnaître que la réalité stratégique a été fondamentalement modifiée, ce qui doit se refléter dans tout futur accord de maîtrise des armes stratégiques. Nous avons suivi de près les négociations entre la Fédération de Russie et les États-Unis et nous pensons que ces pays feront tout leur possible pour parvenir à un accord sur l'élargissement du champ d'application du Traité à toutes les têtes nucléaires. Il doit également inclure les pays dont les arsenaux nucléaires et balistiques ont considérablement augmenté. Le rôle de la Chine en tant que partie prenante responsable est essentiel pour l'efficacité du système mondial de maîtrise des armes stratégiques.

Compte tenu de la nécessité de préserver et de faire progresser la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération au niveau international sur la base de traités, la République tchèque souhaite réitérer son appui ferme au Plan d'action global commun. Dans le même temps, nous regrettons profondément que, malgré tous les efforts de la communauté internationale, la République populaire démocratique de Corée continue de violer de multiples résolutions du Conseil de sécurité.

Il nous apparaît clairement qu'il faut remédier à l'absence de résultats tangibles à la Commission du désarmement. Pour la première fois de son histoire, la Commission n'a pas tenu de débat formel de fond l'année dernière, en raison de problèmes de procédure, tandis que cette année, la session entière a été annulée à cause de la crise sanitaire. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre plus de temps. La République tchèque exhorte tous les États à déployer des efforts soutenus pour que la Commission puisse tenir une session fructueuse dès que la situation sanitaire le permettra.

M. Trejo Blanco (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, félicitations que nous présentons également aux autres membres du Bureau. El Salvador apprécie les efforts du Bureau et du secrétariat qui nous ont permis de tenir la présente séance, et je tiens à les assurer de la collaboration et de l'appui de ma délégation dans leur travail.

El Salvador s'associe à la déclaration faite par le représentant du Nicaragua au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/75/PV.2).

Notre débat se tient dans un contexte marqué par de fortes tensions géopolitiques et par l'augmentation du nombre de menaces mondiales, autant de difficultés qui ont été exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette crise sanitaire, qui continue de poser des défis socioéconomiques et budgétaires majeurs, nous rappelle que la façon de répondre aux grandes menaces mondiales est de les aborder par le biais d'un multilatéralisme fondé sur des liens et une coopération solides entre tous les Membres de l'ONU.

Le désarmement et la sécurité internationale sont fondamentaux pour les intérêts communs des États Membres de l'ONU et de l'humanité. La réussite de nos délibérations et une expression sincère de notre volonté politique se traduiront par des mécanismes propres à sauver des vies et à protéger les secteurs les plus vulnérables, ainsi que par des mesures susceptibles d'améliorer la vie de milliers de personnes dans tous nos pays. La Première Commission a un rôle fondamental à jouer dans la réalisation de cet objectif et elle en a le potentiel. Nous encourageons les Membres à faire le meilleur usage des prochaines semaines pour trouver des moyens novateurs de donner un nouvel élan à l'architecture du désarmement et au système de maîtrise des armes classiques, de garantir l'utilisation responsable des nouvelles technologies et de faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Nous devons garder à l'esprit que les explosions nucléaires ont des effets dévastateurs et qu'aucun État ou entité internationale n'est préparé à remédier de manière adéquate à ces conséquences humanitaires catastrophiques, que ces explosions soient dues à une erreur humaine ou à un usage impropre délibéré. Conscients de ce risque latent, nous avons progressé vers l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. L'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été une réalisation majeure et, 50 ans après son entrée en vigueur, il reste la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. Si El Salvador regrette qu'il n'ait pas été possible de tenir la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP cette année, nous pensons que cela nous a donné un délai de réflexion qui facilitera l'adoption de mesures visant à préserver la pertinence de cet important instrument international.

Nous devons défendre et préserver le TNP, et la meilleure façon d'y parvenir est de mettre en œuvre de manière équilibrée ses trois piliers. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier dans toutes les activités qui favorisent le développement. Néanmoins, nous souhaitons rappeler à tous les États parties au Traité que la mise en œuvre de l'article VI est une obligation juridique qui exige que nous respections l'engagement en faveur du désarmement nucléaire, aspect du TNP sur lequel les progrès restent insatisfaisants. À cet égard, et dans le but d'interdire, par le biais d'un instrument juridiquement contraignant, les seules armes de destruction massive qui n'ont pas été prohibées en droit international, El Salvador a participé à la négociation et à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont il a ratifié toutes les parties le 30 janvier 2019. Nous nous félicitons des accessions les plus récentes au Traité et encourageons les pays qui ne l'ont pas encore fait à accélérer leurs processus internes, afin qu'il puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais.

Malgré ces progrès, de nombreux défis nous attendent, et l'élimination totale des armes nucléaires exige que nous continuions à nous concentrer sur certains aspects. Afin d'accélérer l'adhésion au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de permettre son entrée en vigueur, nous appelons les États visés à l'annexe 2 à intensifier leurs efforts nationaux. Nous rappelons que les essais nucléaires sont contraires aux objectifs et aux buts du régime de désarmement et de non-prolifération. En outre, nous devons préserver les accords bilatéraux qui fixent des limites concernant les armes nucléaires et facilitent leur destruction. Les mois à venir seront déterminants pour les efforts bilatéraux visant le désarmement nucléaire. El Salvador encourage les puissances nucléaires à tenir des pourparlers pour faire avancer cet objectif.

El Salvador est partie au Traité de Tlatelolco et, en tant que membre de la première zone à forte densité de population déclarée exempte d'armes nucléaires, nous sommes conscients de sa contribution à la paix et à la sécurité régionales. Nous encourageons la poursuite d'un dialogue de bonne foi qui aboutira à la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier celles convenues lors des précédentes conférences d'examen du TNP.

Nous soulignons qu'il importe d'universaliser la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques en veillant à ce que tous les États y adhèrent, et qu'il faut que tous les États parties respectent pleinement toutes leurs dispositions et exigences.

Les armes classiques sont les armes les plus utilisées dans le monde, et leur prolifération et leur emploi abusif constituent une menace systémique et généralisée grave pour le développement social et économique de nombreux pays. Il est urgent de veiller à ce que les armes classiques ne tombent pas entre les mains de la criminalité transnationale organisée, de groupes terroristes ou d'acteurs non étatiques ou non autorisés, et d'éviter, au moyen des réglementations appropriées, que les armes acquises dans un cadre légal soient détournées vers des marchés illicites. Nous privilégions une approche préventive du détournement des armes légères et de petit calibre, en appliquant et en renforçant des réglementations et systèmes de contrôle des transferts, tout en veillant à ce que les utilisateurs finaux soient dûment enregistrés et agréés. Pour mon pays, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage, associés au Protocole relatif aux armes à feu, constituent des éléments clefs pour lutter contre le commerce et l'emploi abusif des armes légères et de petit calibre. Il sera crucial de préserver l'esprit de ces instruments et d'entretenir cette dynamique lorsque nous tiendrons l'année prochaine la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action relatif aux armes légères.

Le Traité sur le commerce des armes répond à la nécessité d'empêcher les transferts d'armes irresponsables et non réglementés qui alimentent les conflits, entraînent des violations des droits humains et sont incompatibles avec le développement national. Il est important de souligner que l'universalisation du Traité est indispensable à la réalisation de ses objectifs. La coopération et l'appui mutuel des différents acteurs impliqués dans ce processus sont essentiels pour assurer la bonne mise en œuvre du Traité.

Nous devons renforcer l'accent mis sur la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16, étant entendu qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable. Nous encourageons les États qui le peuvent à allouer des ressources pour la réalisation du

Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment dans les domaines du renforcement des capacités, de la prévention de la violence et de la destruction des armes. L'affectation de ressources à des programmes de développement peut constituer un investissement important en vue de la réalisation de l'objectif ultime, à savoir la construction d'un monde plus juste, plus pacifique et plus stable.

El Salvador souhaite réitérer sa gratitude envers les organisations internationales, les organisations de la société civile, le monde universitaire et les autres acteurs concernés pour tous les efforts qu'ils déploient afin de faire progresser le programme de désarmement et de sécurité internationale. Nous soulignons une fois de plus que la participation pleine et effective des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, est un facteur essentiel de la promotion et de la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables dans le temps. Nous continuerons à appuyer les initiatives conçues pour renforcer la participation des femmes dans tous ces processus.

Je voudrais conclure en réitérant le plein engagement de mon pays à soutenir tous les efforts visant à instaurer la paix, la stabilité et la sécurité internationales et le respect du droit international, en ce compris le respect et la garantie des droits humains, en accordant une attention particulière aux groupes et secteurs les plus vulnérables.

M^{me} Fatima (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Première Commission, et je tiens à vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2), et je voudrais également partager quelques réflexions à titre national.

L'engagement du Bangladesh en faveur d'un désarmement général et complet est total et inébranlable. Il est inscrit dans notre constitution et dans le serment fait par le père de notre nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, d'œuvrer à l'apaisement des tensions, à la limitation des armements et à la promotion de la coexistence pacifique dans toutes les régions du monde. Guidé par ce principe, le Bangladesh reste à l'avant-garde des nations qui assument des obligations supérieures au titre de tous les grands traités multilatéraux de désarmement.

Soixante-quinze ans se sont écoulés depuis l'adoption de la première résolution de l'ONU, sur recommandation de la Première Commission (résolution 1 (I)). Malheureusement, la promesse du désarmement reste insaisissable. Aujourd'hui encore, nous continuons à vivre dans la crainte constante d'une catastrophe nucléaire. Nous devons redoubler d'efforts pour changer de cap. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu un impact important sur les travaux des mécanismes de désarmement, tant sur la procédure que sur le fond, y compris à la Première Commission. Dans les jours à venir, nous devons faire plus d'efforts pour surmonter cet obstacle.

Le Bangladesh estime que seule l'élimination complète des armes nucléaires peut garantir la paix et la sécurité internationales. Pour atteindre cet objectif primordial, nous avons ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous sommes encouragés par l'augmentation régulière du nombre de ratifications et appelons les États Membres à intensifier leurs efforts pour que cet instrument crucial puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.

Nous continuons à appeler au respect des engagements inscrits dans d'autres instruments clefs visant le désarmement nucléaire. En raison de la pandémie, la très attendue dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a dû être reportée. Les États Membres devraient mettre à profit ce délai supplémentaire pour nouer des échanges constructifs en vue de produire un document final sérieux, tangible et substantiel. Nous devons également multiplier nos efforts pour obtenir l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous partageons les préoccupations d'autres orateurs concernant l'impasse prolongée à la Conférence du désarmement et espérons qu'une solution à ce problème de longue date pourra être trouvée dans les prochains jours.

Dans son allocution à l'Assemblée générale cette année (voir A/75/PV.12), la Première Ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina, a souligné l'importance de veiller à ce que les pays en développement bénéficient de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Le Bangladesh souhaite souligner que rien ne doit entraver le droit inaliénable de tous les États à développer, rechercher, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment dans les sciences médicales. Nous reconnaissons également que ces droits s'accompagnent de certaines responsabilités. Dans le cadre de la

construction de la centrale nucléaire de Rooppur, le Bangladesh est resté profondément attaché à ses responsabilités et continue de respecter les normes les plus strictes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous réitérons notre appui indéfectible à la Convention sur les armes chimiques et insistons sur le fait qu'il est essentiel de préserver la crédibilité et l'intégrité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). En tant que membre élu du Conseil exécutif de l'OIAC, nous contribuons aux efforts mondiaux en faveur du désarmement chimique. Le Bangladesh réaffirme son plein appui à la Convention sur les armes biologiques et se réjouit de coopérer au renforcement de la Convention afin qu'elle puisse faire face de manière énergique aux défis futurs.

Mon pays reste déterminé à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur certaines armes classiques et des protocoles auxquels il est partie. Le Bangladesh a toujours soutenu l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et nous appelons à accélérer sa mise en œuvre par une coopération multilatérale et une assistance mutuelle efficaces.

En tant qu'État partie à la Convention d'Ottawa, le Bangladesh reste préoccupé par l'utilisation persistante de mines antipersonnel, notamment par son voisin, le Myanmar. Nous appelons l'attention de la Commission depuis 2017 sur l'emploi de mines antipersonnel par les autorités du Myanmar contre leur propre population, notamment la communauté rohingya déplacée de force, qui s'est réfugiée au Bangladesh pour fuir les persécutions. Le rapport de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar (A/HRC/39/64) mentionne à plusieurs reprises l'utilisation massive de mines terrestres par le Myanmar à la frontière. C'est l'un des problèmes qui empêchent le retour volontaire des Rohingyas. Malheureusement, la seule réponse du Myanmar à ce rapport factuel reste le déni pur et simple. Nous réitérons notre appel aux autorités du Myanmar pour qu'elles prennent les mesures urgentes nécessaires pour assurer le déminage, déclarer un moratoire sur la production de mines terrestres et mettre fin aux pertes civiles.

La rapidité des progrès technologiques, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la biotechnologie, continue de redéfinir la nature de notre débat sur le désarmement. Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont

apporté d'immenses bienfaits à nos populations. Mais notre dépendance croissante vis-à-vis des technologies numériques, qui s'est encore accentuée avec la pandémie, a créé de nouvelles vulnérabilités. L'utilisation malveillante croissante des TIC par des acteurs étatiques comme non étatiques met en danger la sécurité internationale dans notre monde hautement numérisé. Ces acteurs exploitent même la crise sanitaire mondiale en prenant pour cible des établissements cruciaux pour atténuer les effets de la pandémie. Aucun gouvernement ne peut relever ces défis tout seul. Le Bangladesh rejette fermement l'utilisation illégale ou malveillante des TIC, y compris des réseaux sociaux, à des fins incompatibles avec l'objectif de maintenir la stabilité et la sécurité internationales. Il est donc plus que jamais nécessaire que l'Organisation des Nations Unies conserve son rôle normatif pour un cyberspace accessible, libre, ouvert et sécurisé au niveau mondial. Le Bangladesh reste fidèle à son engagement de contribuer à protéger les TIC contre les activités malveillantes.

Nous sommes attachés à un environnement spatial pacifique, sûr, durable, ouvert et accessible. Avec le lancement du satellite Bangabandhu-1, il est désormais encore plus important pour le Bangladesh de prévenir une course aux armements dans l'espace. Si des mesures de confiance peuvent être utiles pour empêcher la militarisation de l'espace, on ne saurait néanmoins nier l'importance de la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant à cette fin. Nous devons également intensifier nos efforts pour renforcer la capacité des pays en développement à contribuer au débat et aux progrès dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique de manière inclusive et transparente.

Nous restons déterminés à faire respecter les normes de désarmement convenues au niveau international et à renforcer les mécanismes de désarmement de l'ONU. Nous réaffirmons l'importance d'organiser une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, afin de donner un nouvel élan aux mécanismes de désarmement dans un contexte mondial complexe et en constante évolution. Le Bangladesh appelle également à une participation accrue des femmes au débat sur le désarmement, tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale, afin de faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La pandémie nous a appris que c'est le développement, et non les armes, qui peut garantir la paix et la sécurité mondiales. Nous devrions être en mesure

d'appliquer cette leçon dans le domaine du désarmement. En tant que pays en transition vers le développement, il est dans l'intérêt légitime du Bangladesh de plaider pour que les ressources massives qui sont consacrées au renforcement des arsenaux soient mises au service des priorités en matière de développement durable et de pérennisation de la paix. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Au contraire, l'année dernière, le monde a connu la plus forte hausse des dépenses militaires depuis une décennie. Nous devons inverser cette tendance. Cette année, face aux défis posés par la COVID-19, nous avons besoin d'encore plus de ressources pour reconstruire en mieux. Nous souhaitons vivement que les économies réalisées grâce à la réduction des dépenses militaires soient réaffectées aux nouveaux défis posés par la pandémie, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Nous pensons qu'en dépit des énormes difficultés, des impasses et de l'extrême lenteur de leurs travaux, les mécanismes de désarmement de l'ONU restent le meilleur moyen de tracer la voie à suivre pour atteindre nos objectifs communs. Afin d'étayer notre engagement envers l'Organisation des Nations Unies, nous devons redoubler d'efforts pour renforcer tous nos régimes de désarmement et de maîtrise des armements afin de garantir un monde plus sûr et meilleur pour les générations à venir.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée de la représentante du Canada.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

M^{me} Eneström (Suède) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'associer ma voix à celles de mes collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission.

La Suède souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur, ainsi qu'à celle faite par le représentant de l'Islande au nom des pays nordiques (voir A/C.1/75/PV.2). Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Nous nous réunissons dans des circonstances extraordinaires. Les pressions qui pèsent sur nos sociétés et nos vies à cause de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sont immenses. Dans l'ombre de la pandémie, l'environnement sécuritaire mondial a continué à se détériorer. Le multilatéralisme reste notre seule chance de relever nos défis communs et de garantir

la paix et la sécurité internationales. À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ce message sonne plus vrai que jamais.

De nouvelles capacités nucléaires sont mises au point alors que les traités historiques qui ont réglementé les armes de destruction massive pendant des décennies sont mis à mal. Notre objectif collectif d'un monde exempt d'armes nucléaires semble plus éloigné qu'il ne l'a été depuis longtemps. Le risque d'une nouvelle course aux armements nucléaires ou de l'utilisation de ces armes ne peut être passé sous silence. Nous sommes à la croisée des chemins. Cette année marque également le soixante-quinzième anniversaire des bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki. Il est incontestable qu'une seule explosion nucléaire a des conséquences humanitaires catastrophiques.

Au fil des ans, nombre de mesures et d'engagements importants ont été pris. Ils ne doivent pas rester lettre morte. Le Programme de désarmement du Secrétaire général est un outil important dans le cadre de nos efforts. En tant que championne du dialogue et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la Suède continuera à travailler avec l'ONU, les États Membres et la société civile pour promouvoir ce programme. L'application d'une perspective de genre à tous les aspects de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement contribuera à améliorer notre travail collectif et à renforcer la paix et la sécurité internationales.

À l'approche de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'enjeu est de taille. Nous devons non seulement réaffirmer la validité continue des engagements précédents, mais aussi progresser sur chaque aspect de leur mise en œuvre. Il ne doit pas y avoir de retour en arrière. L'Initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire, lancée en juin 2019, s'appuie sur la conviction qu'un engagement politique est primordial si nous voulons obtenir un résultat ambitieux mais réaliste à la Conférence d'examen, notamment en ce qui concerne l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Notre initiative rassemble 16 États non dotés d'armes nucléaires, représentant différents points de vue tant géographiques qu'en termes de politiques de sécurité, mais unis dans leur désir de débloquer la diplomatie du désarmement par une coopération constructive. La déclaration ministérielle de Berlin comprend une annexe dans laquelle sont énoncées des propositions concrètes d'étapes à franchir

sur la voie du désarmement nucléaire, qui pourraient jeter les bases de nouveaux progrès à venir. Ces étapes couvrent des domaines tels que la réduction du risque de conflit et d'emploi d'armes nucléaires, la diminution du rôle des armes nucléaires dans les politiques et doctrines de sécurité, et le renforcement de la vérification du désarmement nucléaire. Le texte a été officiellement soumis comme document de travail à la Conférence d'examen du TNP. Nous avons invité les États dotés ou non d'armes nucléaires à s'aligner sur nos propositions et nous sommes heureux de constater que plusieurs pays ont déjà choisi d'appuyer notre cause.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un élément essentiel du régime international de désarmement et de non-prolifération. Nous exhortons tous les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité à prendre rapidement des mesures en vue de le faire. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, tous les moratoires sur les explosions nucléaires expérimentales doivent être maintenus.

Étant donné ses qualités de renforcement de la confiance, la vérification du désarmement reste l'une des réussites de ces dernières années. La Suède est fière de participer au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et aux projets menés dans le cadre du Partenariat quadripartite de vérification nucléaire, ainsi qu'au Groupe d'experts gouvernementaux qui sera bientôt créé.

Nous notons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires devrait entrer en vigueur dans un avenir pas trop lointain. En raison de certaines lacunes dans le texte, la Suède a décidé de ne pas signer ni ratifier le Traité dans sa forme actuelle. Nous demanderons toutefois à devenir État observateur lorsqu'il entrera en vigueur.

Les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière. Le temps presse pour la prorogation du nouveau Traité de réduction des armes stratégiques, qui est essentiel à la sécurité mondiale. La Suède appelle les États-Unis et la Russie à convenir rapidement d'une prorogation, évitant ainsi un scénario dans lequel le monde se retrouverait sans aucun cadre réglementaire régissant les arsenaux nucléaires stratégiques. Les récentes discussions préliminaires entre les États-Unis et la Russie sur d'éventuels régimes de contrôle des armements à l'avenir ouvriront, nous l'espérons, la voie à des négociations sur des arrangements concrets. Nous nous féliciterions de la participation de

la Chine à ce processus, car nous aimerions que davantage de types d'armes soient inclus, en particulier les armes nucléaires tactiques.

La Suède reste fermement attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer le cadre normatif et n'excluons pas de prendre d'autres mesures juridiquement contraignantes à l'avenir. La transparence et les mesures de confiance ont un rôle essentiel à jouer. Compte tenu de la nature à double usage de nombreux systèmes spatiaux, une approche centrée sur un comportement responsable présente un grand intérêt. La Suède se félicite par conséquent du projet de résolution A/C.1/75/L.45, intitulé « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable ». Nous exhortons tous les États à s'abstenir d'activités nuisibles telles que la destruction intentionnelle d'objets spatiaux, qui générerait des débris.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle indispensable dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires, la promotion de la sûreté nucléaire et la facilitation de l'utilisation de la technologie nucléaire, notamment dans des domaines tels que la santé, l'alimentation et l'eau. La Suède a été fière de servir en tant que Présidente du Conseil des gouverneurs l'année dernière. Nous sommes impressionnés par la manière dont l'Agence a pu poursuivre son travail pendant la pandémie de COVID-19. Nous devons également veiller à ce que l'Agence dispose d'outils d'inspection adéquats, et continuer à œuvrer en faveur de l'universalisation du protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées.

Les programmes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée restent une menace majeure. Le pays doit formaliser ses engagements en faveur d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

La Suède continue d'appuyer le Plan d'action global commun, qui contribue à la paix et à la sécurité régionales et internationales, et a récemment rejoint l'Instrument de soutien aux transactions commerciales. Le non-respect par l'Iran des restrictions nucléaires prévues par le Plan d'action est très inquiétant. Nous regrettons profondément le retrait des États-Unis du Plan d'action et leur réimposition unilatérale de sanctions. La déclaration commune du 26 août a mis fin à des mois de non-coopération de l'Iran. Il est essentiel de veiller à ce que dorénavant toutes les activités de vérification de

l'AIEA en Iran puissent se dérouler sans plus de retard et que l'Iran coopère pleinement et en temps voulu avec l'Agence.

Tout emploi d'armes chimiques constitue une violation du droit international. Il est urgent que les auteurs des attaques chimiques en Syrie répondent de leurs actes. Les violations par la Syrie des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques sont profondément inquiétantes et doivent être condamnées dans les termes les plus forts par la communauté internationale. La Suède condamne également la tentative d'assassinat visant l'homme politique russe Alexei Navalny, qui a été empoisonné en Russie à l'aide d'un agent neurotoxique militaire. Nous avons pleinement confiance en l'Allemagne qui gère cette affaire et nous nous félicitons de la demande d'assistance technique qu'elle a adressée au Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous attendons de la Fédération de Russie qu'elle mène sans tarder une enquête crédible et transparente sur cette tentative d'assassinat. Nous appelons également les autorités russes à coopérer pleinement avec l'OIAC pour garantir une enquête internationale impartiale et traduire les responsables en justice. Nous notons avec une grande inquiétude les tentatives visant à discréditer l'OIAC et les condamnons vigoureusement. Nous appuyons fermement l'OIAC et son secrétariat technique.

Nous sommes un fervent défenseur de la Convention sur les armes biologiques et espérons que la prochaine Conférence d'examen des parties débouchera sur des résultats plus productifs. La pandémie actuelle doit nous rappeler la réalité de la menace biologique. Nous devons maintenant nous unir pour relever le défi.

Il est essentiel d'adopter une approche globale des défis mondiaux en matière de sécurité. Les flux illicites d'armes légères et de petit calibre continuent de constituer une menace pour la paix, la sécurité et le développement durable. Nous devons veiller à la poursuite de la mise en œuvre des accords multilatéraux, tels que le Traité sur le commerce des armes et l'Instrument international de traçage, et continuer d'appuyer les programmes portant aussi bien sur la sécurité physique que sur les aspects socioéconomiques de la violence armée.

De nouveaux défis apparaissent avec la progression rapide des technologies. Il est important de trouver des solutions efficaces qui empêchent toute évolution indésirable, et le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes ne fait pas exception. La Suède est

fermement convaincue que le droit international humanitaire continue de s'appliquer pleinement à tous les systèmes d'armes et que l'emploi de la force doit rester contrôlé par les êtres humains. La Suède appuie les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes. La Convention sur certaines armes classiques est le principal instrument pour poursuivre l'examen de ces questions. Les 11 principes directeurs constituent une étape bienvenue qui pourrait servir de base à de nouveaux progrès. Nous devons continuer à rechercher un consensus autour des éléments centraux des systèmes d'armes létaux autonomes, notamment ceux liés à ce qui constitue le contrôle humain.

Les enjeux sont considérables en 2021, année décisive pour le multilatéralisme, le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Bien que de nombreux signes pointent dans la mauvaise direction, il est encore temps pour commencer à tenir nos engagements. La Suède entend jouer son rôle. Nous appelons tous les États à participer de manière constructive aux discussions pouvant conduire à de réels progrès sur le terrain.

M. Rodrigo (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Sri Lanka vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection à la tête de la Première Commission. Vous pouvez compter sur la pleine coopération et l'entier soutien de Sri Lanka pour mener à bien les travaux de la Commission.

Tout d'abord, ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

Nous tenons à remercier M. Volkan Bozkir, Président de l'Assemblée générale, et M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de leurs précieuses observations adressées à la Commission au début de la session (voir A/C.1/75/PV.2). Nous partageons l'avis exprimé par le Président Bozkir selon lequel la Commission traverse une de ses périodes les plus critiques au regard de l'élaboration et de la pérennisation des principes de coopération et des accords sur le désarmement et la maîtrise des armements, et pensons comme lui que nous ne pouvons pas nous permettre de défaire ce que nous avons laborieusement construit ces 75 dernières années. Nous avons écouté attentivement l'allocation de la Haute-Représentante et restons préoccupés par les tendances inquiétantes que l'on constate dans le domaine du désarmement nucléaire, notamment une détérioration du climat politique mondial, une

intensification de la méfiance, de la guerre des mots et de l'animosité entre les États dotés d'armes nucléaires et un gouffre qui se creuse entre les États Membres sur la manière d'œuvrer à la réalisation de notre objectif collectif d'élimination des armes nucléaires. Nous restons consternés par l'annulation d'accords précédemment conclus sur la maîtrise des armements et le désarmement et par le retour en arrière de nombreux accords et objectifs de référence dont il avait été convenu.

C'est lorsque Sri Lanka présidait le Mouvement des pays non alignés qu'un appel a été lancé en faveur d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978. À l'époque de la première session extraordinaire, le monde dépensait environ 400 milliards de dollars par an en armements. Quelque quatre décennies plus tard, les dépenses militaires mondiales n'ont cessé d'augmenter. Nous sommes alarmés par le fait que les dépenses militaires totales dépassent désormais 1 900 milliards de dollars, soit le niveau le plus élevé depuis la fin de la guerre froide. Sri Lanka s'associe à d'autres États pour demander qu'une partie de ces fonds soit affectée au développement économique et social pour le bien de l'humanité.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) montre à quel point le monde peut être vulnérable face aux agents pathogènes et aux maladies, et nous rappelle avec force qu'il est urgent d'améliorer la sécurité sanitaire mondiale. Alors que tous les pays du monde s'efforcent de maîtriser et de freiner la propagation de la pandémie et d'atténuer ses effets socioéconomiques, il est malheureux de constater que davantage de fonds sont consacrés aux arsenaux militaires qu'à la santé humaine.

Sri Lanka souligne que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un pilier essentiel de la paix et de la sécurité internationales et reste au cœur du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, avec 191 États parties. Sri Lanka accorde la plus haute priorité à l'application complète et immédiate du Traité et à sa promotion effective, ainsi qu'au respect de ses trois piliers et à la nécessité d'assurer un équilibre délicat entre eux. Nous sommes convaincus que le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement. Les deux doivent aller de pair. Toutefois, l'objectif de non-prolifération nucléaire ne doit pas porter atteinte au droit inaliénable des États d'acquérir et d'avoir accès aux matières, à l'énergie et aux technologies nucléaires à des fins pacifiques.

Si nous n'agissons pas de manière collective et concertée, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de l'année prochaine se déroulera dans un environnement international incertain. Bien qu'il n'ait pas été possible de dégager un consensus sur les recommandations à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen l'année dernière, nous tenons à saluer les efforts déployés par la présidence pour présenter un document de travail contenant des recommandations clefs. Nous apprécions également à sa juste valeur le travail de l'Ambassadeur Syed Aidid, de la Malaisie, qui a présenté un document équilibré reflétant les points de vue de l'ensemble des parties au Traité, et pas seulement des deux principaux groupes. Nous sommes d'avis que les recommandations couvrent des questions essentielles sur lesquelles il existe un terrain d'entente, ainsi que d'importantes questions prioritaires telles que la réduction des risques, la transparence, l'établissement de rapports et les questions de genre. Nous espérons que les recommandations pourront orienter nos efforts collectifs pour garantir la réussite de la Conférence d'examen de l'année prochaine.

Sri Lanka est fermement convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires est notre seule garantie contre la menace de ce type d'armes. À cet égard, tous les États ont l'obligation de négocier de bonne foi pour atteindre l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires doivent progresser dans l'élimination de leurs stocks. Nous restons préoccupés par le fait que certains États sont en train de moderniser leurs arsenaux nucléaires en les dotant de capacités de plus en plus destructrices et mettent au point de nouvelles armes et de nouveaux vecteurs.

Sri Lanka cherche à promouvoir le respect des objectifs énoncés dans la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques et continue à demander leur mise en œuvre effective et non discriminatoire. Cette année marque le quarante-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques qui, avec l'appui de 183 États parties, reste pertinente et constitue une priorité pour les États. Sri Lanka a signé la Convention sur les armes chimiques en 1993 et reste déterminée à remplir ses obligations nationales au titre de la Convention. L'autorité nationale compétente de Sri Lanka a été réorientée pour se concentrer davantage sur les aspects liés à la sécurité et au désarmement.

Sri Lanka appelle à prendre des mesures pratiques pour établir des zones exemptes d'armes de destruction massive et à faire fond sur celles qui existent déjà, en particulier dans les régions où de telles zones n'ont pas encore été créées.

En tant que pays qui a connu 30 ans de conflit terroriste séparatiste, Sri Lanka est parfaitement consciente des ravages et des destructions causés par les armes légères et de petit calibre et par le commerce illicite des armes. Sri Lanka est signataire du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et a créé une commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères illicites afin de combattre la propagation de ces armes dans le pays. Des mesures plus importantes doivent également être prises pour aborder tous les aspects connexes du problème des armes légères illicites, notamment la collecte et la destruction des armes, les cadres juridiques et politiques adéquats, les dispositions institutionnelles, la gestion appropriée des stocks, l'éducation et la sensibilisation. Nous soulignons que toute mesure relative à la maîtrise des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre, doit être fondée sur la garantie que les êtres humains sont au centre de tous ces efforts. À cet égard, Sri Lanka appelle de ses vœux un résultat positif l'année prochaine, lorsque les États Membres examineront le Programme d'action au cours de la septième réunion biennale des États, et espère que ce sera l'occasion d'examiner des aspects tels que la fixation d'objectifs nationaux et les récentes évolutions technologiques, comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport de 2020, intitulé *Dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement*.

Nous tenons à saluer le travail des trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, qui jouent un rôle important en aidant les États Membres par le biais du renforcement des capacités et de la formation. Cette année, Sri Lanka a participé, aux côtés de neuf autres États de la région, à une évaluation de référence portant sur l'éducation en matière de désarmement avec le Centre régional d'Asie basé à Katmandou. Nous savons également gré au Centre de nous avoir aidés l'année dernière à évaluer les mesures nationales visant à réduire les flux illicites d'armes légères dans la région.

Ayant entamé des discussions au niveau de l'État sur les systèmes d'armes létaux autonomes pendant sa présidence de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) en 2015, ce qui a ouvert la voie au Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes autonomes létaux en 2016, Sri Lanka appuie les débats en cours dans le cadre du Groupe et encourage la poursuite de ce processus. De notre point de vue, la centralité du contrôle humain est fondamentale. L'adoption d'un nouvel instrument juridiquement contraignant précisant les paramètres exacts de ce qui est interdit et de ce qui est autorisé est la seule façon d'établir les limites légales applicables aux systèmes d'armes autonomes tout en complétant les normes existantes du droit international humanitaire. Sri Lanka encourage les États parties à la CCAC à approfondir et à accélérer la discussion au sein du Groupe d'experts gouvernementaux afin de traiter d'urgence les questions relatives à la mise au point et au déploiement possible de ces systèmes et de veiller à ce que nos efforts sur ce sujet capital ne soient pas dépassés par les réalités sur le terrain qui ne cessent d'évoluer.

De toutes les armes que les États ont accumulées au fil des ans, il n'y en a guère de plus durables ou plus aveugles que les mines terrestres, qui ont des effets sanitaires et socioéconomiques dévastateurs sur les personnes et des communautés entières. On estime qu'un demi-million de mines terrestres ont été enterrées dans la zone de conflit à Sri Lanka. Notre gouvernement a fait du déminage une priorité absolue dans ses efforts de développement et de réconciliation post-conflit et travaille en étroite collaboration avec plusieurs organisations non gouvernementales et organisations locales de déminage. Nous sommes prêts à partager nos expériences et nos meilleures pratiques pour aider d'autres pays dans leurs activités de déminage. À ce jour, Sri Lanka a procédé au déminage d'une superficie de 140 kilomètres carrés, et il reste 15 kilomètres carrés à déminer. Alors que Sri Lanka s'était fixé pour objectif de devenir exempt de mines à l'horizon 2020 grâce à une stratégie nationale accélérée, diverses contraintes pratiques, notamment un manque de financement, ont retardé la réalisation de cet objectif. Nous restons déterminés à faire en sorte que notre pays soit exempt de mines terrestres en nous concentrant sur le déminage, la réinstallation des personnes touchées, la réduction des risques et l'assistance aux victimes. Sri Lanka est reconnaissante à ses partenaires de développement de l'aide qu'ils continuent de lui apporter pour atteindre ces objectifs dans les meilleurs délais.

Nous tenons à souligner que l'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Il s'agit de notre patrimoine mondial et, en tant que dernière frontière de l'humanité, il doit être protégé. Il doit y avoir des possibilités égales pour son exploration et son utilisation à des fins pacifiques. Il est urgent de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique reste libre de tout conflit, et il est vital que nous empêchions toute course aux armements dans l'espace.

M. Gaye (Senegal) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection et vous assure de son plein soutien pour la bonne conduite des travaux de la Première Commission. Ces travaux se déroulent malheureusement encore dans un contexte où la prolifération et le perfectionnement des armes continuent de menacer gravement la paix et la sécurité internationales. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'avenir incertain du Plan d'action global commun sur le nucléaire iranien, l'impasse des pourparlers sur le dossier nucléaire coréen et l'extinction récente du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, entre autres, dissipent de jour en jour les quelques lueurs d'espoir que nous avions naguère sur les questions de désarmement.

Inverser ces tendances négatives est donc un impératif auquel nous devons urgemment nous atteler et, pour ce faire, il n'existe pas de substitut à une coopération multilatérale forte, sincère et productive sur toutes les questions de maîtrise des armements et de désarmement. C'est pourquoi le Sénégal s'associe aux recommandations faites à ce sujet par l'Indonésie et le Cameroun, respectivement au nom du Mouvement des pays non-alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/75/PV.2), et souhaiterait par ailleurs partager quelques remarques sur deux thématiques : le désarmement nucléaire et la maîtrise des armes classiques.

Concernant le désarmement nucléaire, ma délégation réaffirme son engagement en faveur de la préservation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais aussi de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mais pour rendre pertinents et effectifs ces traités, il incombe avant tout aux États nucléaires de s'entendre sur un programme plus réaliste et plus ambitieux de réduction de leurs arsenaux nucléaires et de s'accorder, concomitamment, sur des garanties négatives de sécurité aux pays non dotés de l'arme nucléaire. Dans ce sillage, il faut aussi garder à l'esprit que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont deux objectifs interdépendants et

d'importance égale. Il ne peut donc y avoir de désarmement complet et définitif, comme nous le souhaitons, si les États nucléaires continuent de moderniser leurs arsenaux nucléaires et si d'autres pays contournent les instruments en vigueur pour se doter de l'arme nucléaire.

Sous ce rapport, l'Agence internationale de l'énergie atomique a un rôle de premier plan à jouer pour l'adoption de mesures efficaces en vue d'enrayer la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Son autorité et ses capacités d'action méritent donc d'être renforcées. De même, la création de zones dénucléarisées doit être encouragée. C'est pourquoi le Sénégal réaffirme son attachement au Traité de Pelindaba, qui consolide, comme les membres le savent, le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires, et invite ainsi tous les États à faire sien le projet de création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. L'urgence de trouver une issue heureuse à ces questions nous commande de ne plus renouer avec nos traditionnelles divergences et délibérations improductives, d'autant plus que nous sommes à moins d'une année d'un rendez-vous mondial décisif pour l'avenir du programme de désarmement international : la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Dans l'attente de progrès significatifs dans ces domaines, nous invitons donc tous les États à faire preuve de davantage de diplomatie et d'un plus grand sens de la responsabilité, afin de préserver les acquis obtenus dans le cadre du Plan d'action global commun sur le nucléaire iranien, des accords entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur la limitation des armements stratégiques offensifs en Europe ainsi que des déclarations conjointes de Panmunjom et de Singapour sur la dénucléarisation de la Péninsule coréenne.

S'agissant des armes classiques, leur circulation illicite continue de raviver les conflits armés et les violences urbaines dans le monde entier, particulièrement dans les pays du tiers monde. Ce fléau interpelle tous les États Membres sur la nécessité de promouvoir les instruments internationaux de régulation des armes classiques. C'est pour cette raison d'ailleurs que le Sénégal a signé le Traité sur le commerce des armes, le 3 juin 2013, procédé à sa ratification dès le 25 septembre 2014 et organisé un atelier de validation d'un projet de loi portant sur le Traité, les 10 et 11 octobre 2019. L'adoption de ce projet de loi sera suivie, bien entendu, de la mise en place d'une liste nationale de contrôle et

de la mise à niveau des structures et personnes chargées de son application. Le Sénégal invite donc tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et/ou ratifier le Traité sur le commerce des armes. Dans la même veine, mon pays appelle les États à veiller à la soumission complète, régulière et dans les délais des rapports nationaux sur les transferts internationaux d'armes classiques au titre du Traité sur le commerce des armes, de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, et du Registre des armes classiques. Nous lançons un appel en faveur de la création, au sein de ce registre, d'une huitième catégorie dédiée aux armes légères et de petit calibre.

En ce qui concerne justement les armes légères et de petit calibre, le document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3) avait déjà ouvert des perspectives ambitieuses, notamment en matière de lutte contre le détournement, la fabrication, la réactivation et la conversion illicites, mais aussi de prise en compte des munitions et des évolutions technologiques de l'industrie de l'armement. Il nous incombe donc d'œuvrer pour le plein succès de la prochaine Réunion biennale des États qui a été reportée en 2021 à cause de la maladie à coronavirus (COVID-19), une rencontre cruciale pour le suivi adéquat de ces priorités identifiées.

Par ailleurs, la prévention et la lutte contre les conséquences humanitaires des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, par l'interdiction de leur fabrication, de leur stockage et de leur utilisation, doivent être érigées en principe, dans l'esprit des Conventions d'Ottawa et d'Oslo y relatifs. Le Sénégal salue et encourage à ce sujet la contribution appréciable des organisations non gouvernementales. Il nous semble aussi judicieux, dans le cadre de l'assistance technique et financière apportée aux pays affectés pour les aider à bien mener leurs programmes de déminage, qu'une attention particulière soit accordée à la réhabilitation socioéconomique des victimes.

Je ne saurais terminer mon propos sans exprimer, une fois de plus, la profonde préoccupation qui anime ma délégation quant aux impasses chroniques qui affectent le fonctionnement des instances de désarmement ; la Conférence du désarmement n'est pas en mesure d'adopter son programme depuis plus de 20 ans, et les travaux de la Commission du désarmement sont

paralysés depuis 2019, pour ne citer que ces deux exemples. C'est une léthargie qui doit nous pousser à davantage de conscience collective, de volonté politique et d'actions concrètes pour faire taire nos divergences et faire prévaloir l'esprit de consensus dans ces instances internationales importantes au sein desquelles nous espérons concrétiser l'idéal d'un monde débarrassé du fléau des armes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle à toutes les délégations que, conformément à la décision prise à la séance d'organisation, la première intervention dans le cadre du droit de réponse doit être limitée à cinq minutes et la seconde à trois minutes.

M. al-Dobhany (Yémen) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole pour répondre à la déclaration du représentant de l'Iran et pour clarifier les points suivants.

Premièrement, la raison principale de la guerre au Yémen est le coup d'État du 21 septembre 2014, lancé par les milices houthistes, soutenu par l'Iran et mené contre l'autorité légitime du pays, le consensus national et les conclusions de la Conférence de dialogue national sans exclusive.

Deuxièmement, l'intervention de la Coalition en appui à la légitimité au Yémen, dirigée par le Royaume d'Arabie saoudite, a eu lieu en réponse à une demande officielle du Président légitime du Yémen, qui souhaitait une aide pour mettre fin au coup d'État et rétablir les institutions légitimes du pays.

Troisièmement, la règle du deux poids, deux mesures appliquée par l'Iran est claire pour tous et les politiques iraniennes ne trompent personne. L'Iran s'immisce dans les affaires intérieures d'un pays de la région sous prétexte de soutenir le Gouvernement légitime contre les terroristes, tout en finançant un coup d'État perpétré par un groupe terroriste au Yémen qui s'est soulevé contre la légitimité constitutionnelle d'un pays dont le système de gouvernement est basé sur le pluralisme démocratique et le multipartisme depuis 1990.

Quatrièmement, lorsque les représentants de l'Iran s'apitoient sur la souffrance du peuple yéménite, ils versent en réalité des larmes de crocodile. Les dirigeants iraniens ont du sang yéménite sur les mains. L'Iran appuie les milices houthistes en leur fournissant les missiles, les mines et les armes qui tuent notre peuple et causent des souffrances humanitaires. Ces faits sont confirmés par les rapports du Groupe d'experts du

Conseil de sécurité sur le Yémen et par les déclarations des militaires iraniens dans les médias.

Cinquièmement, au lieu de se lamenter sur la situation humanitaire au Yémen et de mentir publiquement dans les instances internationales, l'Iran devrait cesser d'envoyer des armes qui tuent les Yéménites. Tout au long des années de conflit au Yémen, l'Iran n'a pas envoyé ne serait-ce qu'une seule bouteille d'eau à mon pays.

M. Asokan (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de l'Inde face à l'utilisation abusive flagrante de cette enceinte par le Pakistan aujourd'hui. Le Pakistan a pris l'habitude d'abuser du caractère sacré de chaque instance des Nations Unies en propageant des informations fallacieuses. Nous n'attendons rien de moins – et assurément pas à la Première Commission – d'une nation qui encourage la violence sectaire contre les musulmans et les minorités, qui nourrit un profond sentiment d'insécurité et qui a orchestré la haine à l'égard de l'Inde et de notre laïcité. Cependant, malgré les efforts désespérés du Pakistan, le monde voit clair dans son jeu. Il est temps de demander des comptes au Pakistan et de ne pas le laisser abuser des enceintes de l'ONU pour répandre la désinformation et la haine et inciter à la violence.

Le Pakistan a une fois de plus tenté de proférer des mensonges fabriqués de toutes pièces sur mon pays, et il a échoué. État responsable, l'Inde respecte strictement les obligations qui lui incombent en vertu des traités internationaux et n'a pas besoin des conseils d'un pays qui a fait ses preuves en matière d'exportations illicites de matières et de technologies nucléaires. Les préoccupations de l'Inde en matière de sécurité ne se limitent pas à une région et mon pays a donc toujours abordé ces questions dans un contexte mondial. Le Pakistan a également formulé un certain nombre d'allégations futiles et infondées à l'encontre de l'Inde, notamment en ce qui concerne le Jammu-et-Cachemire. Celles-ci ne méritent pas de réponse, car elles concernent des questions intérieures à l'Inde.

Épicentre du terrorisme, le Pakistan est la plus grande force déstabilisatrice du monde. Il a rejeté l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial en parrainant le terrorisme transfrontalier. Il a violé les principes que défendent les Nations Unies. Pendant que le Représentant permanent du Pakistan parlait ici de paix et de sécurité, le Premier Ministre pakistanais érigeait Oussama ben Laden en martyr. Le Pakistan est devenu l'exemple même de la duplicité.

Contrairement à l'approche constructive de l'Inde en matière de désarmement, nous savons tous qui a bloqué les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, et ce, à plusieurs reprises, notamment en 2009, lorsque la Conférence du désarmement a adopté un programme de travail de consensus. Après s'être volontairement associé au consensus sur le programme de travail, le Pakistan s'est rapidement moqué du monde en faisant volte-face et en bloquant toute action à la Conférence du désarmement. Nous continuons tous à souffrir à cause du comportement irresponsable du Pakistan.

La Première Commission est dotée d'un vaste ordre du jour comportant des questions mondiales liées au désarmement et à la sécurité internationale. Il ne s'agit pas d'une enceinte compétente pour les questions bilatérales ou régionales. Comme l'Inde l'a clairement indiqué à plusieurs reprises, les questions de sécurité régionale n'ont pas leur place dans les délibérations de la Première Commission. La Commission ne doit donc pas se laisser distraire par les desseins funestes et vicieux du Pakistan et doit rejeter ses efforts visant à politiser son travail et à la dévier de son mandat. Puisque j'ai dit ce que j'avais à dire, Monsieur le Président, je ne reprendrai pas la parole et ne consacrerai pas plus de temps à cette question, par respect pour le travail de la Première Commission sous votre direction et votre autorité compétentes.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux commentaires que nous avons entendus de la part du représentant de l'Inde.

Les observations que ma délégation a faites précédemment sont peut-être inconfortables pour l'Inde, mais elles restent des faits irréfutables. L'idéologie extrémiste qui est omniprésente en Inde aujourd'hui, ainsi que ses doctrines repoussantes et ses prétentions hégémoniques, sa quête de domination militaire conventionnelle et stratégique, ses antécédents d'agression contre ses voisins et son refus d'engager le dialogue sur le règlement des différends ou l'instauration de la confiance représentent un danger clair et inquiétant, non seulement pour le Pakistan, mais aussi pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Les actions illégales de l'Inde dans le Jammu-et-Cachemire occupé, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, associées à son discours belliqueux, ont encore rendu encore plus problématique la situation sur le plan de la sécurité dans la région.

Contrairement à ce que prétend le représentant de l'Inde, ces questions sont tout à fait pertinentes pour le travail de la Commission, car elles ont de graves implications pour la paix et la sécurité régionales et internationales. L'affirmation fallacieuse selon laquelle les motivations sécuritaires de l'Inde ne se limitent pas à un emplacement géographique ou à une région est démentie par le fait que plus de 70 % de ses capacités militaires sont déployées contre mon pays. En outre, les hauts dirigeants politiques et militaires de l'Inde ont ouvertement recouru à une rhétorique irresponsable à l'encontre du Pakistan, reflétant un état d'esprit hégémonique dangereux. Pour ne citer que quelques exemples, en avril 2019, lors d'un rassemblement public au Rajasthan, le Premier Ministre Modi a déclaré que ce n'était pas pour célébrer Diwali que l'Inde avait des armes nucléaires, tout en se vantant que le pays avait la capacité de lancer des attaques nucléaires depuis la terre, l'air et la mer. Ces déclarations imprudentes et cette rhétorique irresponsable ont une incidence directe sur les questions de paix et de sécurité régionales et mondiales, ainsi que sur les discussions relatives aux armes nucléaires, que les dirigeants indiens brandissent et menacent d'utiliser.

En outre, la déclaration du représentant de l'Inde n'a pas abordé les faits présentés par ma délégation concernant les effets déstabilisateurs de son accumulation d'armes et de ses politiques militaires agressives. La communauté internationale et les organes vitaux des mécanismes de désarmement ont le devoir de prendre note de ces déclarations inconsidérées et des politiques et doctrines dangereuses qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales.

Je tiens également à rappeler à la délégation indienne que le Jammu-et-Cachemire ne fait pas partie intégrante de l'Inde, pas plus qu'il n'est une affaire intérieure de l'Inde. Comme l'attestent plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, il s'agit d'un territoire faisant l'objet d'un différend internationalement reconnu, dont le statut final doit être déterminé par un plébiscite entériné par l'ONU, conformément à la vision et aux aspirations du peuple du Jammu-et-Cachemire. Avec plus de 900 000 soldats déployés sur place, l'Inde a imposé l'occupation la plus dense de l'histoire.

Quant à l'affirmation injustifiée de la République de l'Inde concernant son appui à un traité interdisant la production de matières fissiles, après avoir accumulé des tonnes de matières fissiles non garanties au nom d'une prétendue réserve stratégique, avec l'aide et l'encouragement directs de dérogations discriminatoires

accordées par le Groupe des fournisseurs nucléaires et les pays fournisseurs, la position déclarée de l'Inde en faveur de l'ouverture de négociations sur un tel traité n'est rien d'autre que de la démagogie. La position du Pakistan sur un traité interdisant la production de matières fissiles s'appuie sur ses intérêts de sécurité nationale. Un tel traité doit offrir à tous les États une sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas, comme l'a reconnu la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et doit, dans tous ses aspects, contribuer aux objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le Pakistan participe dans un esprit ouvert et constructif aux échanges pour trouver une solution qui réponde aux préoccupations de tous les pays concernés. À cet égard, nous avons présenté de nombreuses propositions et idées, tant au niveau bilatéral qu'à la Conférence du désarmement, que l'Inde a systématiquement rejetées. Le Pakistan réaffirme sa volonté de participer aux négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles dont le champ d'application inclurait expressément les stocks existants.

Enfin, sur la question du terrorisme transfrontalier, les accusations intéressées et sans fondement de l'Inde sont désormais un stratagème familier pour détourner l'attention du monde et justifier ses actions illégales et ses politiques de déstabilisation. En réalité, c'est l'Inde qui utilise le terrorisme comme un instrument de ses politiques coercitives contre chacun de ses voisins et contre sa propre population musulmane, notamment au Jammu-et-Cachemire.

La communauté internationale n'a pas à recevoir de leçons de la part des représentants d'un État dont les dirigeants cherchent à obtenir des avantages nationaux en mettant en péril la paix et la sécurité dans notre région, poursuivent systématiquement un programme extrémiste et fasciste au détriment de la stabilité régionale, et s'emploient à réprimer brutalement, depuis plus de 70 ans, la lutte légitime du peuple du Cachemire pour son droit à l'autodétermination.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je ne m'étendrai pas sur les absurdités que le représentant du Yémen a exprimées au sujet de l'Iran, que nous rejetons, parce qu'elles ne méritent pas d'être prises au sérieux. Je tiens simplement à rappeler que rien ne peut justifier une telle violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En outre, il est très regrettable que le Yémen reconnaisse avoir invité un autre pays à intervenir

militairement sur son territoire, mais ne lui ait pas demandé d'arrêter de se livrer à des bombardements ou à des pressions économiques, ce qui a entraîné la plus grave crise humanitaire de l'histoire.

Je souhaite également m'appesantir sur une autre question, et la clarifier : celle du programme de missiles balistiques de l'Iran, sur laquelle certains pays, dont l'Allemagne, ont exprimé quelques inquiétudes au cours de nos débats. Ils ont également fait valoir que les lanceurs de missiles balistiques de l'Iran sont incompatibles avec la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. En fait, notre position défensive repose sur des calculs géostratégiques objectifs, sur des convictions morales et religieuses, mais aussi sur une expérience historique non négligeable. Lorsque Saddam Hussein a agressé l'Iran, il a fait tomber une pluie de missiles sur nos villes. Certains transportaient des composants chimiques fournis par des pays occidentaux, dont les États-Unis et l'Allemagne. Outre les milliers d'Iraniens innocents qui en sont morts, 100 000 victimes souffrent encore des conséquences de ces attaques. L'Allemagne doit répondre du rôle qu'elle a joué en équipant Saddam Hussein d'armes chimiques et en l'aidant à commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Pourtant, tout a été fait pour empêcher l'Iran de se procurer les moyens d'assurer sa légitime défense la plus élémentaire, ne serait-ce qu'en dissuadant l'agresseur. L'imposition de telles restrictions à l'Iran par tous les pays occidentaux se poursuit. En plus de l'agression de Saddam Hussein, qui a bénéficié du soutien effectif des États-Unis et de leurs alliés dans la région, l'Iran a fait l'objet d'interventions militaires des États-Unis à plusieurs reprises au cours des 40 dernières années. Pendant cette période, nous avons également affronté des menaces persistantes de la part des États-Unis, notamment celles fondées sur leur mantra dépassé selon lequel toutes les options sont sur la table. Il convient de rappeler que certains pays de la région appellent les États-Unis à attaquer l'Iran depuis de nombreuses années. Et n'oublions pas les décennies de menaces d'Israël contre l'Iran, qui dernièrement nous a promis l'anéantissement nucléaire. Il est permis de rêver.

Nous avons donc tiré les enseignements qui s'imposaient puisque, d'un côté, nous devons faire face à des restrictions persistantes à l'acquisition d'armes défensives essentielles et, de l'autre, nous devons défendre notre nation contre des menaces étrangères continues. Nous avons appris qu'aucun gouvernement iranien ne saurait laisser son peuple sans défense dans une région

aussi instable que le golfe Persique. Notre principale responsabilité est de protéger nos citoyens. Nous avons donc mis au point notre propre système de défense anti-missiles, qui constitue un programme légitime et légal et relève de notre droit naturel en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Il convient de mentionner que l'ensemble de nos dépenses de défense ne représente qu'une fraction de celles des clients des États-Unis dans notre voisinage, qui se précipitent pour acheter des centaines de milliards de dollars d'armements les plus sophistiqués, y compris des missiles à longue portée.

Quant au rôle des missiles dans le dispositif de défense iranien, notre programme de missiles constitue une capacité défensive classique. Ces missiles ne servent qu'à des fins défensives et sont un moyen de dissuasion efficace contre les menaces étrangères. La décision réfléchie de l'Iran de se concentrer sur la précision plutôt que sur la portée lui a donné la capacité de riposter avec une extrême précision. Les armes nucléaires n'ont pas besoin d'être précises, mais les armes classiques, si. Le seul usage que l'Iran a fait de ses missiles depuis le début de la guerre de huit ans qu'on lui a imposée a été une action militaire limitée et mesurée en situation de légitime défense. Les efforts visant à présenter les missiles balistiques de l'Iran comme une menace régionale sont donc trompeurs et hostiles.

Enfin, en ce qui concerne les arguments sur le rapport entre la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité et les tirs de missiles balistiques par l'Iran, cette résolution demande simplement à l'Iran de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires. L'Iran a déclaré à plusieurs reprises qu'aucun de ses missiles balistiques n'a été conçu pour cela. Nous respectons la résolution 2231 (2015) et nos engagements internationaux.

M. Alnahdi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais exercer notre droit de réponse après les déclarations faites par le représentant de l'Iran.

Les déclarations de l'Iran ne sont que des fuites en avant. Je répète que l'Iran devrait prendre exemple sur la transparence du Royaume d'Arabie saoudite. Nous demandons à l'Iran de coopérer immédiatement et pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, y compris dans la région du golfe Persique, si l'Iran veut établir des relations normales avec les États de la région, il doit cesser de soutenir le terrorisme, de mener

des politiques de destruction et de chaos, de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays arabes et de mettre au point des armes de destruction massive. Il doit se comporter comme un pays normal et non comme un parrain du terrorisme.

M. al-Dobhany (Yémen) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole une fois de plus pour répondre au représentant de l'Iran. Il sait malheureusement qu'il ment. Tout le monde ici sait qu'il ment. Il sait aussi que tout le monde ici sait qu'il ment. Comme le dit le proverbe arabe, celui qui n'a aucune honte peut faire ce qu'il veut.

L'Iran doit cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures du Yémen. Il devrait fonctionner comme un facteur de stabilité et de paix dans la région au lieu de jouer un rôle destructeur, et il devrait mobiliser ses ressources pour le bien-être et le développement du peuple iranien.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous rejetons les allégations de l'Arabie saoudite et du Yémen concernant notre pays et nous tenons à leur rappeler que les Nations Unies elles-mêmes ont qualifié la situation au Yémen de pire crise humanitaire en cours dans le monde ; autrement dit, ce n'est pas l'Iran qui le dit, mais la communauté internationale.

S'agissant des absurdités prononcées par le représentant saoudien au sujet de l'Iran, je dois souligner que, avec cette succession d'informations fabriquées de toutes pièces, l'Arabie saoudite cherche désespérément à détourner l'attention de ses funestes antécédents, consistant à héberger, financer, inciter et armer les réseaux terroristes les plus dangereux qui soient, à diffuser des discours de haine et une idéologie extrémiste, à semer les graines de la discorde sectaire, à mener des politiques et des pratiques déstabilisatrices, perturbatrices et subversives dans la région et à commettre des crimes depuis plus de six ans au Yémen, en violation flagrante des principes fondamentaux de l'éthique et de l'humanité et des règles de droit international, en particulier le droit international humanitaire. L'Arabie saoudite est une source d'instabilité dans la région depuis des décennies. Il est notoire que l'Arabie saoudite était le principal soutien financier du dictateur iraquien Saddam Hussein pendant son agression contre l'Iran, qui a duré huit ans et au cours de laquelle il a commis de nombreux crimes, notamment en utilisant des armes chimiques contre les citoyens et les villes d'Iran et d'Iraq.

En ce qui concerne le rôle que joue l'Arabie saoudite à l'appui des groupes terroristes, il est désormais évident que l'idéologie wahhabite de ce pays est la principale source d'inspiration des groupes terroristes les plus dangereux au monde, tels que Daech et Al-Qaida, et que, grâce à ses pétrodollars, il a été le principal soutien financier des actions menées par ces groupes. Un autre exemple frappant des politiques destructrices de l'Arabie saoudite dans la région est la campagne d'agressions, d'assassinats et de destructions qu'elle mène depuis près de six ans au Yémen, où des milliers de civils, dont des femmes et des enfants, ont été tués et où des maisons, des mosquées, des hôpitaux, des écoles, des marchés, des missions diplomatiques et même des cérémonies de mariage et des funérailles ont été pris pour cible. Les crimes commis par l'Arabie saoudite sont si brutaux et horribles qu'à un moment, les Nations Unies ont placé ce pays en tête de la liste des tueurs d'enfants dans le monde, bien qu'elle en ait été retirée par la suite, pour des raisons manifestement non professionnelles.

M. Alnahdi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je ne répéterai pas ce que j'ai dit précédemment. Toutefois, je me contenterai de déclarer que si l'Iran pensait ne serait-ce qu'un dixième de ce qu'il consacre aux groupes terroristes pour financer le développement national, sa population connaîtrait la prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans l'exercice du droit de réponse.

Avant de lever la séance, je voudrais rappeler à toutes les délégations que la date limite de dépôt des projets de résolution et de décision au titre de tous les points de l'ordre du jour est fixée à demain, jeudi 15 octobre, à 16 heures. La septième séance de la Première Commission se tiendra demain matin à 10 heures précises dans cette même salle, où nous poursuivrons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Je demande à toutes les délégations d'être ponctuelles, afin de nous permettre de mener nos travaux dans les délais prévus.

La séance est levée à 12 h 45.